

## Cartes de la précarité urbaine

### Le carroyage au service des cartes de la précarité urbaine

Les informations mobilisées dans cette étude ne portent pas sur les zonages habituels (commune, quartier), mais sur un maillage continu du territoire formé de carreaux de 200 mètres sur 200 mètres.

En caractérisant des zones en fonction de l'intensité du phénomène, les cartes présentées dans ce dossier permettent de mesurer les disparités territoriales sur le thème de la précarité au niveau le plus fin.

Isabelle Pertile, Claire Boré (Insee)

#### Sommaire

- Méthodologie
- Cœur d'agglomération toulousaine
- Albi
- Auch
- Cahors
- Castres
- Lourdes
- Millau
- Montauban
- Pamiers
- Rodez
- Tarbes
- Villefranche-de-Rouergue

### Document méthodologique sur les cartes de la précarité urbaine



**Les données mobilisées portent sur l'année 2009 et sur les zonages Politique de la ville, ZUS et NQP, en vigueur à cette date.**

#### 1 - Délimitation du champ de l'observation :

Communes ou ensemble de communes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles il existe de l'information géolocalisée.

#### 2 - Quatre indicateurs de précarité retenus :

- Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)
- Nombre de personnes à bas revenus
- Nombre de personnes couvertes par le revenu de solidarité active socle (RSA socle)
- Nombre de chômeurs de longue durée

+ Une carte synthétisant les quatre indicateurs

Afin de mieux visualiser les quartiers en difficultés, on a choisi de positionner (en jaune) les contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ZUS, CUCS).

#### 3 - Méthodologie

La méthodologie s'appuie sur le carroyage.

Intérêt : on s'affranchit des zonages administratifs ou prédéfinis.

- mobilisation d'informations associées à des coordonnées géographiques : les données sont localisées par les coordonnées géographiques de l'adresse et reportées sur un carreau ;
- distribution spatiale simplifiée issue d'un traitement statistique de l'information individuelle qui s'appuie sur des techniques de moyenne mobile : ce lissage consiste à répartir l'information d'un carreau sur son voisinage afin de faire ressortir des zones homogènes ;
- information spatiale restituée sur un maillage géographique abstrait formé de carreaux de 200 m de côté dans l'étude.

## 4 - Comment lire les cartes ?

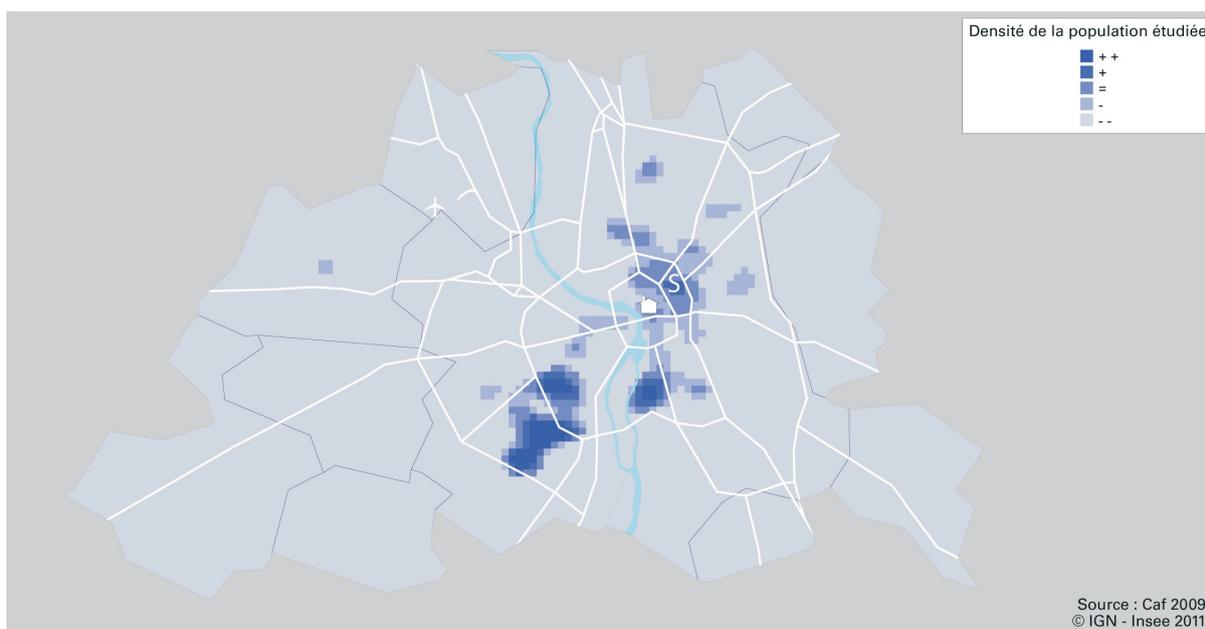
- **4.1 - La représentation de la densité** : la densité permet de localiser visuellement la présence forte ou non d'un phénomène au plus près du territoire (dans l'exemple ci après, les bas revenus).

Pour chaque carreau, on calcule le nombre de personnes à bas revenus (parmi la population des allocataires Caf et leurs ayants droit). On ordonne ensuite cet ensemble de carreaux par ordre croissant de la densité la plus faible à la plus élevée et on les répartit en cinq classes : chaque classe (correspondant à une couleur sur la carte) rassemble un cinquième de la population.

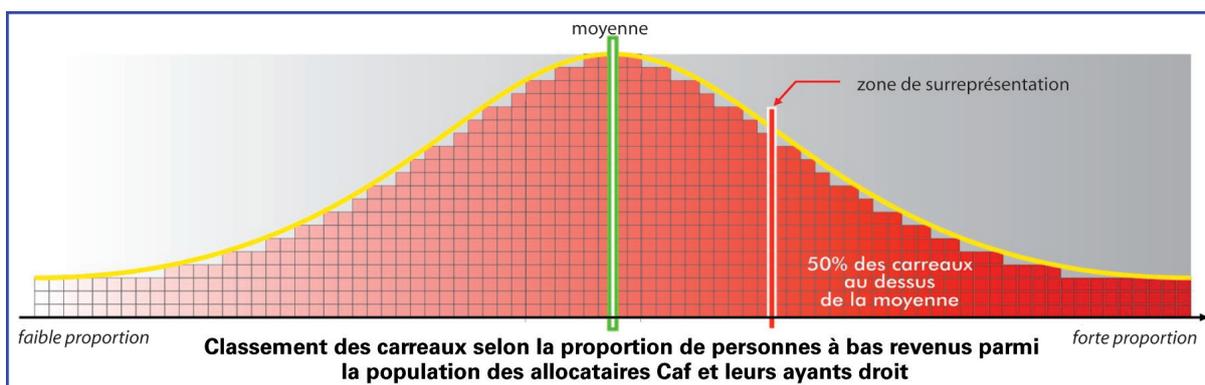
- **4.2 - Le repérage des zones de surreprésentation**

La surreprésentation permet de repérer les espaces où la part d'une certaine population (ici, les personnes à bas revenus) est plus importante qu'en moyenne dans une zone de référence.

### Bas revenus : densité



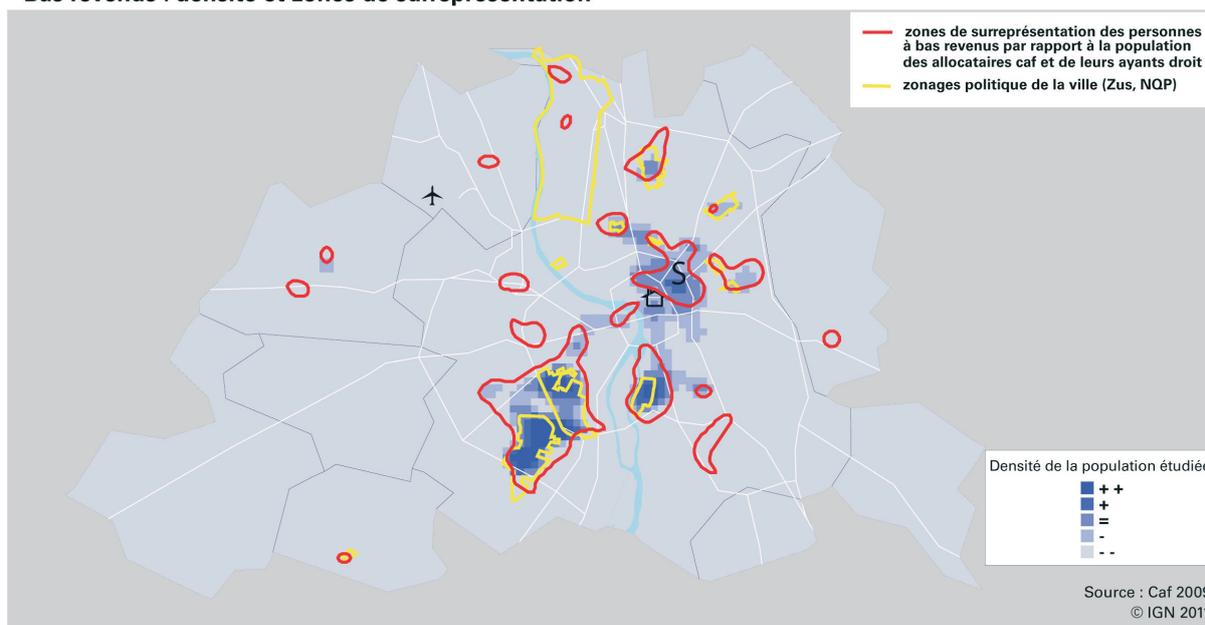
Pour chaque carreau, on calcule la proportion de personnes à bas revenus parmi la population des allocataires Caf et leurs ayants droit. Ce calcul est effectué à partir des distributions spatiales lissées de la population à bas revenus.



À chaque zone, on affecte donc une proportion, on ne conserve ensuite que les zones situées au-dessus de la moyenne (les plus touchées) et on considère qu'une zone est « en surreprésentation » si elle se situe dans la moitié supérieure de ces zones les plus touchées.

Les zones de surreprésentation des bas revenus sont délimitées par la ligne rouge.

**Bas revenus : densité et zones de surreprésentation**



**5 - Pour comprendre les cartes : sources et compléments de méthodologie**

• **Carte sur les bénéficiaires de de la CMU-C (carte 2)**

**Source** : fichiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS 2009)

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

**Population étudiée** : les assurés sociaux de moins de 60 ans et leurs ayants droit bénéficiant de la CMU-C.

**Surreprésentation** : construite à partir du ratio des distributions lissées des bénéficiaires de la CMU-C sur la population totale assurée sociale et ses ayants droit.

Les assurés sociaux et leurs ayants droit de moins de 60 ans représentent 60 % de la population résidant habituellement sur le territoire étudié (dans cet exemple le cœur d'agglomération de Toulouse) et 72 % des moins de 60 ans

**Maille d'étude** : 200m\*200m

• **Carte sur les personnes à bas revenus (carte 3)**

**Source** : fichiers des 8 Caisses d'allocations familiales de Midi-Pyrénées (2009)

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

**Population étudiée** : les allocataires de la Caf et leurs ayants droit sous le seuil de bas revenus, égal à 942 euros par unité de consommation et par mois en 2009.

**Population de référence** :

l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans ;

l'allocataire ne doit pas être étudiant ne percevant que l'allocation logement ;

l'allocataire ne doit pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF...) pour lesquels l'information sur les prestations est incomplète ;

l'allocataire ne doit pas être bénéficiaire d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

La population de référence Caf représente 41 % de la population résidant habituellement sur le territoire étudié (dans cet exemple le cœur d'agglomération de Toulouse) et 47 % des moins de 65 ans.

**Surreprésentation** : construite à partir du ratio des distributions lissées des personnes à bas revenu sur la population Caf de référence.

**Maille d'étude** : 200m\*200m

• **Carte sur la population couverte par le RSA socle (carte 4)**

**Source** : fichiers des 8 Caisses d'allocations familiales de Midi-Pyrénées (2009)

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

**Population étudiée** : les allocataires du RSA socle et leurs ayants droit

**Population de référence** :

l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans ;

l'allocataire ne doit pas être étudiant ne percevant que l'allocation logement ;

l'allocataire ne doit pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF...) pour lesquels l'information sur les prestations est incomplète ;

l'allocataire ne doit pas être bénéficiaire d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

La population de référence Caf représente 41 % de la population résidant habituellement sur le territoire étudié (dans cet exemple le cœur d'agglomération de Toulouse).

**Surreprésentation** : construite à partir du ratio des distributions lissées des allocataires du RSA socle et leurs ayants droit sur la population Caf de référence (voir définition supra).

**Maille d'étude** : 200m\*200m

• **Carte sur les chômeurs de longue durée (carte 5)**

**Source** : enquêtes annuelles de recensement (EAR) et résultats du recensement de population au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Estimations composites (par régression géographique pondérée) à partir des données des EAR, des personnes allocataires de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), et du nombre de logements issu du répertoire informatisé des logements (RIL).

Elle porte sur la population des ménages : exclusion des populations vivant en communauté (maisons de retraite, cités universitaires, casernes...). Le ménage est l'ensemble des personnes partageant la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

**Population étudiée** : personne de 15 ans ou plus au sein du ménage qui s'est déclarée au chômage (inscrite ou non à Pôle emploi) depuis plus d'un an. Cette variable est déclarative car issue du recensement.

**Surreprésentation** : construite à partir du ratio des distributions lissées des chômeurs de longue durée sur la population totale des ménages

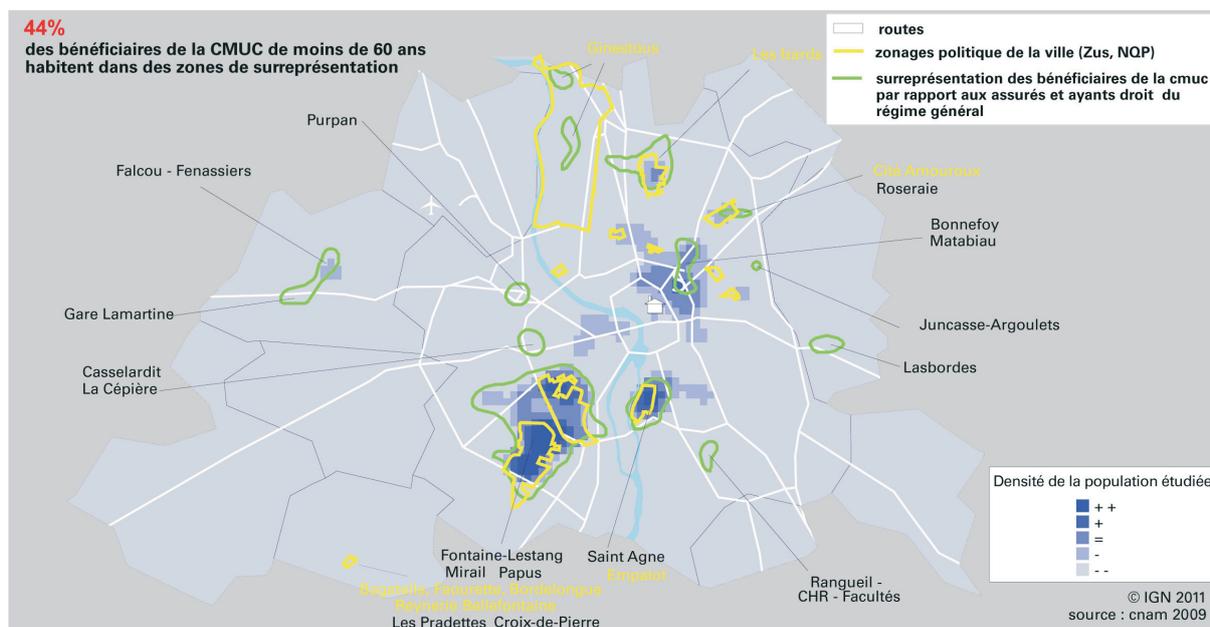
**Maille d'étude** : 200m\*200m

• **Carte de synthèse des surreprésentations (carte 6)**

Les quartiers de la politique de la ville accueillent des populations fragilisées mais ils ne sont pas les seuls. Pour illustrer le degré de fragilité de certains quartiers, on a choisi de superposer les zones de surreprésentation de quatre indicateurs révélateurs de la précarité de leurs habitants : en matière d'accès aux soins (CMU-C), d'insertion professionnelle (chômage de longue durée) ou encore de précarité financière (bas revenus, revenu de solidarité active (RSA) socle).

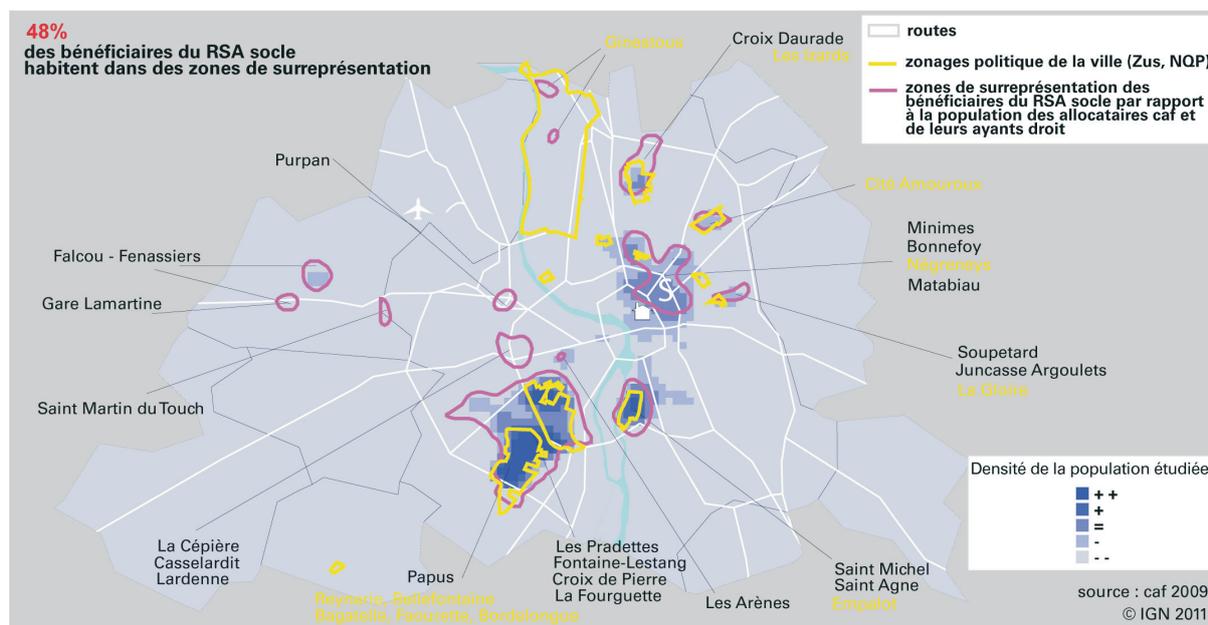


### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



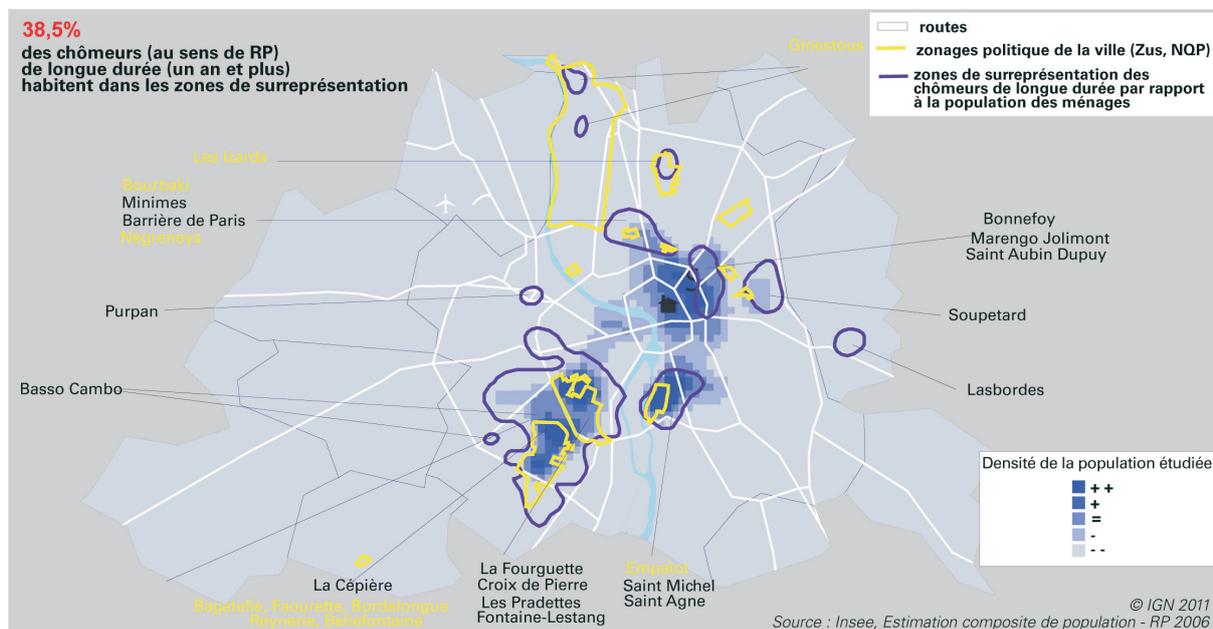
En 2009, près de 93 000 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 36 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



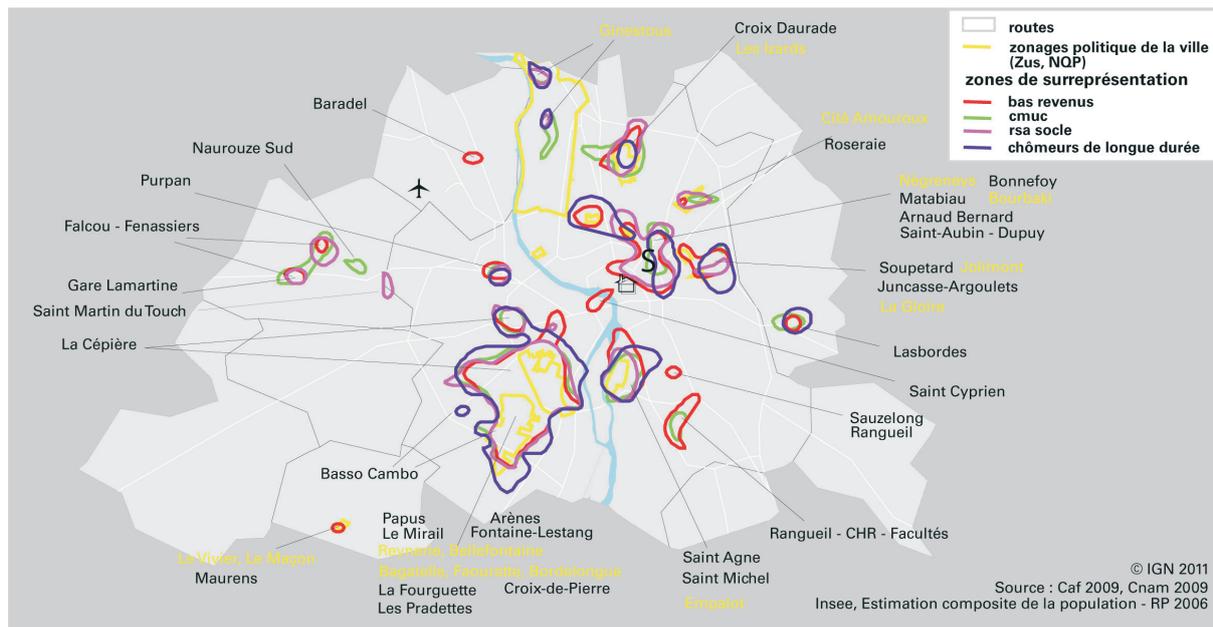
En 2009, 36 000 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 13 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 19 000 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

## 6- Synthèse des surreprésentations



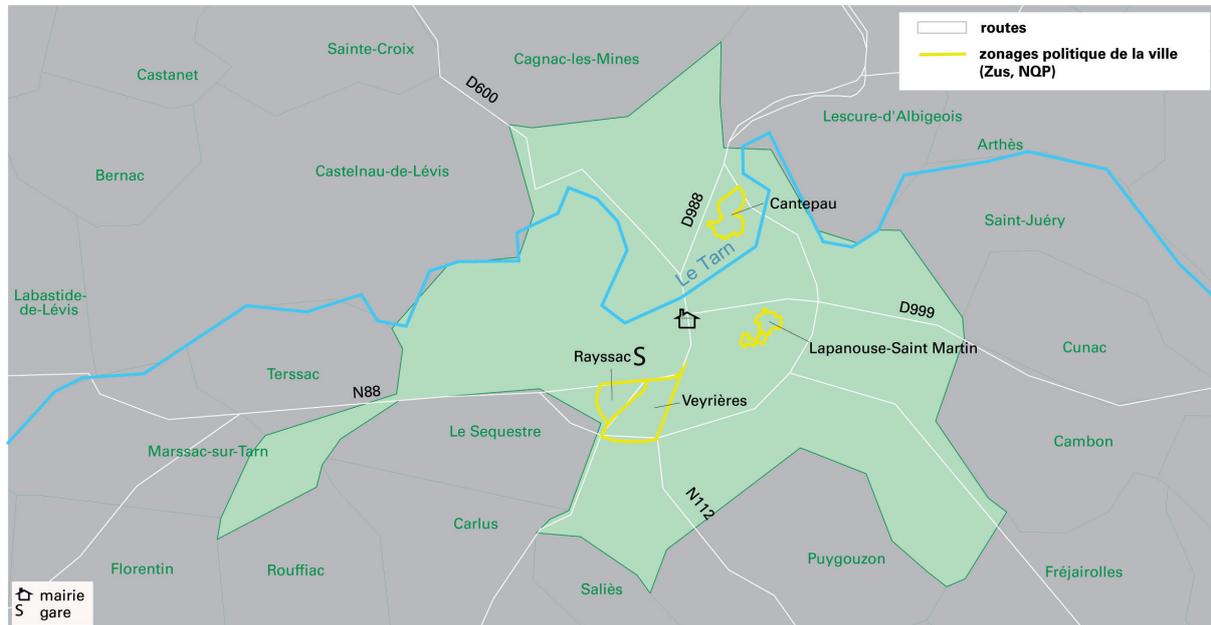
Les quartiers de la politique de la ville accueillent majoritairement des populations dites fragilisées mais ils ne sont pas les seuls. Certains vieux quartiers du centre-ville de Toulouse sont aussi concernés, en raison notamment de leur habitat vétuste, mais également des quartiers des communes voisines. Pour illustrer cette fragilité, on a choisi de superposer les zones de surreprésentation de quatre indicateurs révélateurs de la précarité de leurs habitants : en matière d'accès aux soins (CMU-C), d'insertion professionnelle (chômage de longue durée) ou encore de précarité financière (bas revenus, revenu de solidarité active-RSA socle).

À Toulouse, ces quatre formes de précarité se cumulent principalement dans les quartiers d'habitat social et leurs environs immédiats, en particulier dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de la Reynerie-Bellefontaine et de Bagatelle, la Faourette et Bordelongue, d'Empalot et des Izards. Elles sont aussi présentes dans les quartiers aux environs de la gare, ainsi qu'à Purpan. On les retrouve également toutes les quatre dans une partie du quartier de la Cépière, aux Arènes, aux Pradettes, à Croix de Pierre et Basso Cambou. Autour de la ZUS d'Empalot, les habitants des quartiers de Saint-Michel et Saint-Agne accueillent aussi une telle population fragilisée. Dans les autres quartiers prioritaires de la politique de la ville, les habitants cumulent trois ou quatre formes de précarité. Mais d'autres quartiers non concernés par la politique de la ville sont également touchés. À Rangueil, les populations à bas revenus et les bénéficiaires de la CMU-C sont surreprésentés, à Saint Cyprien ce sont les populations à bas revenus qui ressortent.

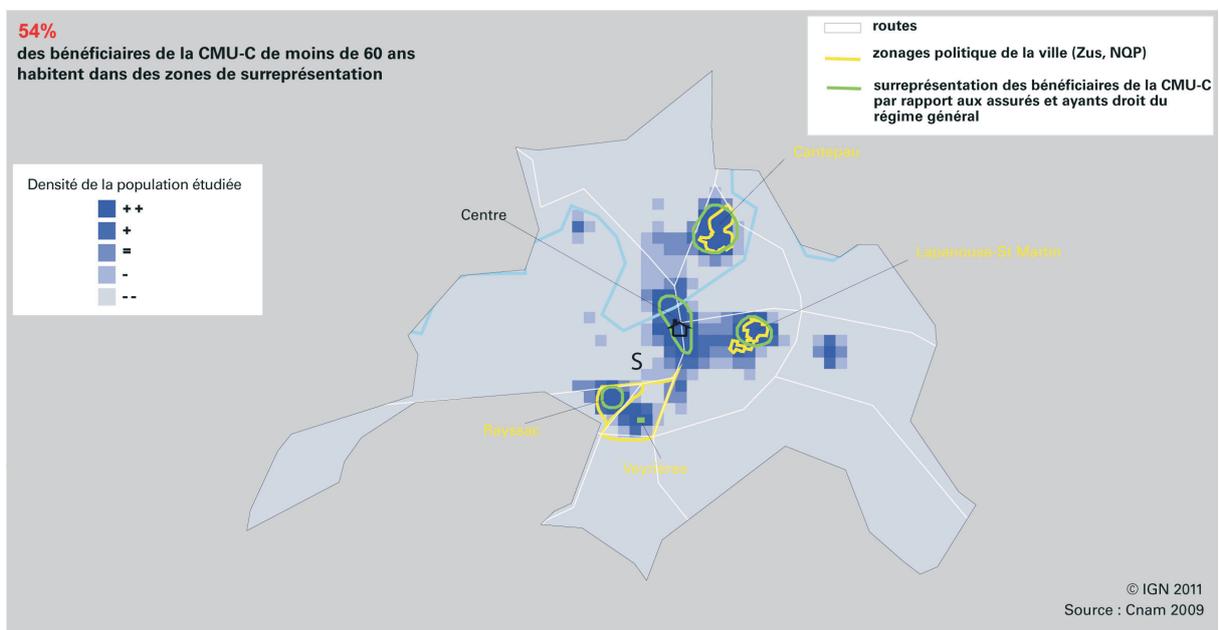
D'autres communes de l'agglomération toulousaine sont aussi marquées par ces différentes formes de fragilité. À Balma, les habitants du quartier de Lasbordes cumulent chômage de longue durée, CMU-C et bas revenus. À Colomiers, les quartiers de Falcou-Fenassiers et de la gare Lamartine se distinguent par une surreprésentation des bas revenus, du RSA socle et de la CMU-C. Les populations à bas revenus sont aussi surreprésentées à Blagnac dans le quartier Baradel ainsi qu'à Cugnaux dans la ZUS de Le Vivier-Le Maçon.

## 1 - Champ de l'observation

La commune d'Albi est la préfecture du département du Tarn. Elle compte près de 48 900 habitants en 2008.

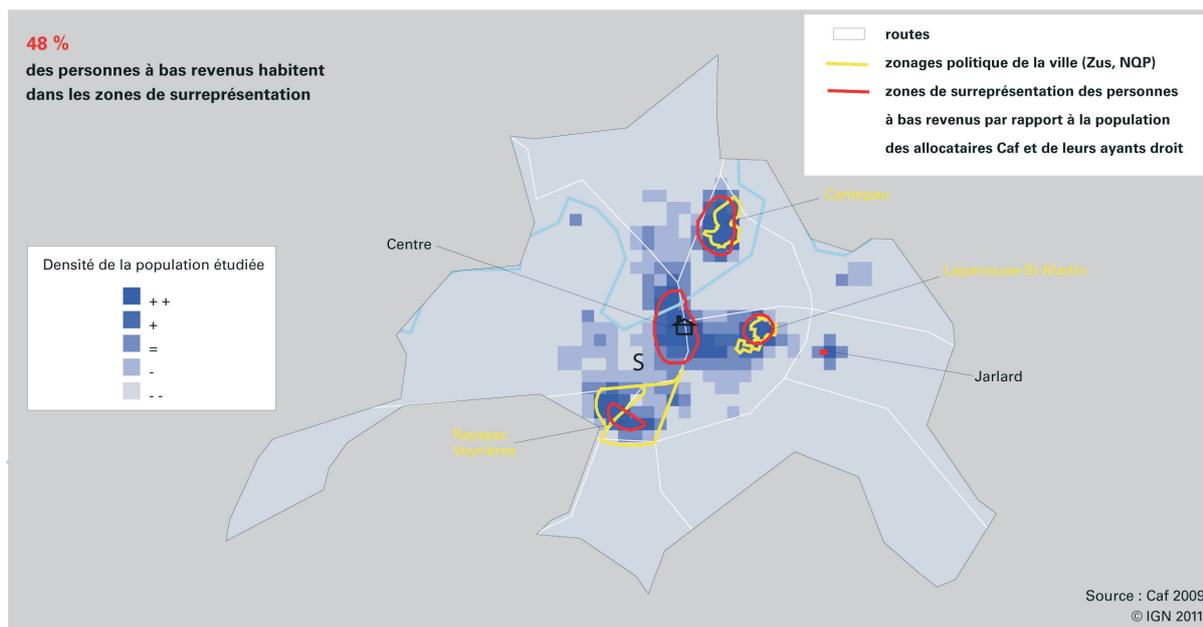


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



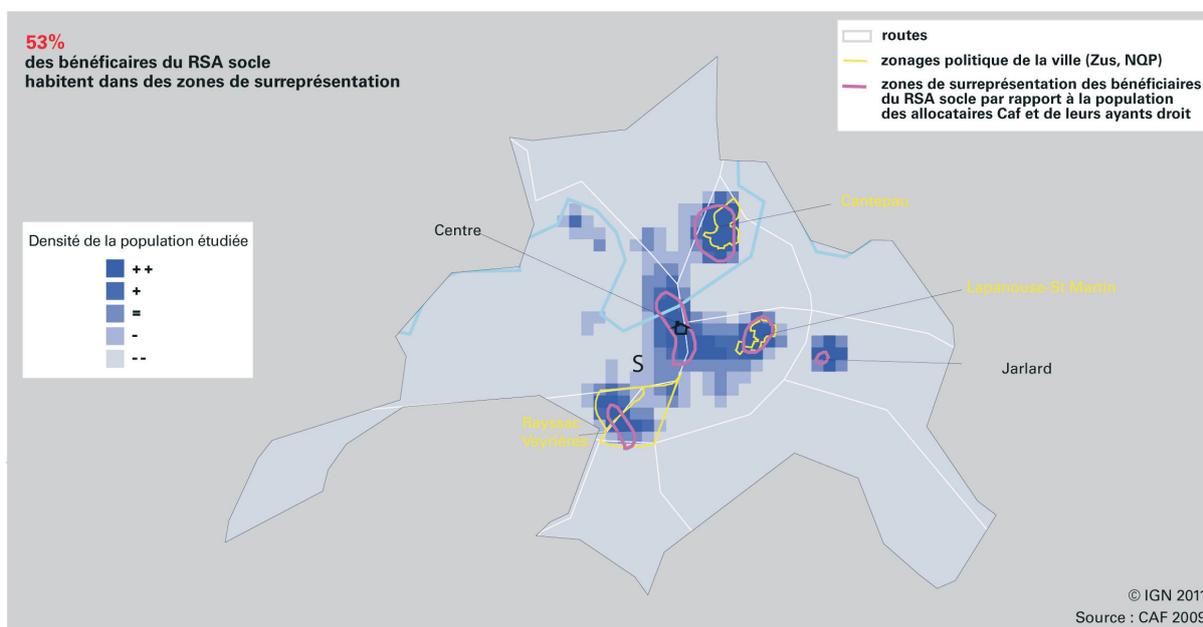
En 2009, plus de 3 800 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 14 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



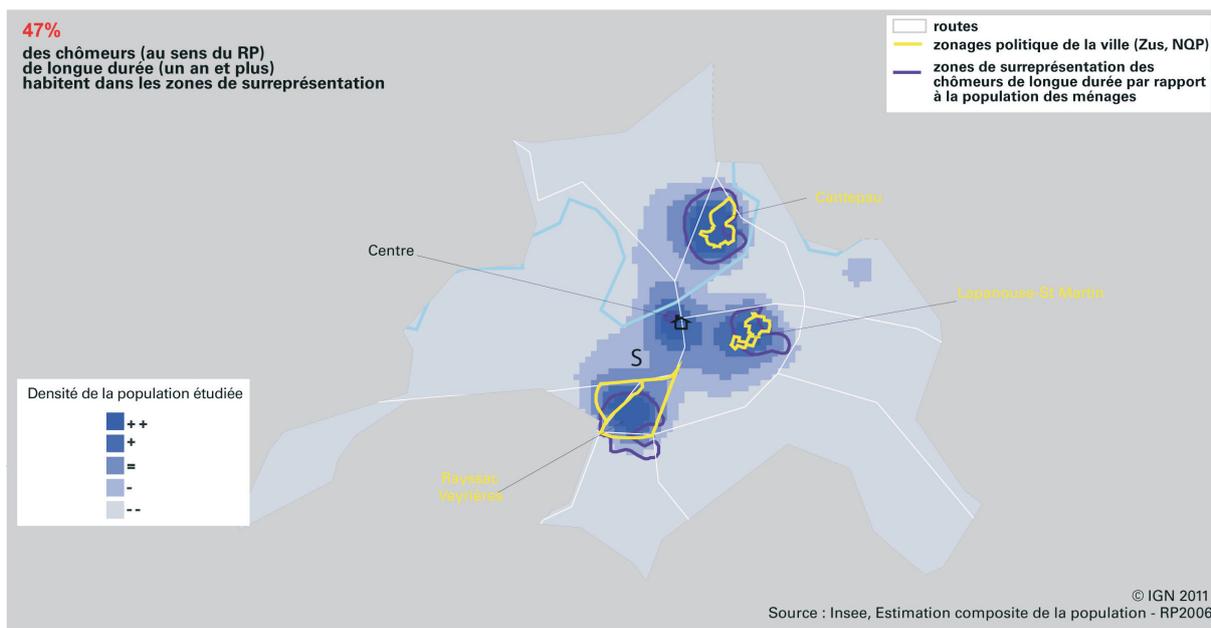
En 2009, près de 8 900 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 44 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



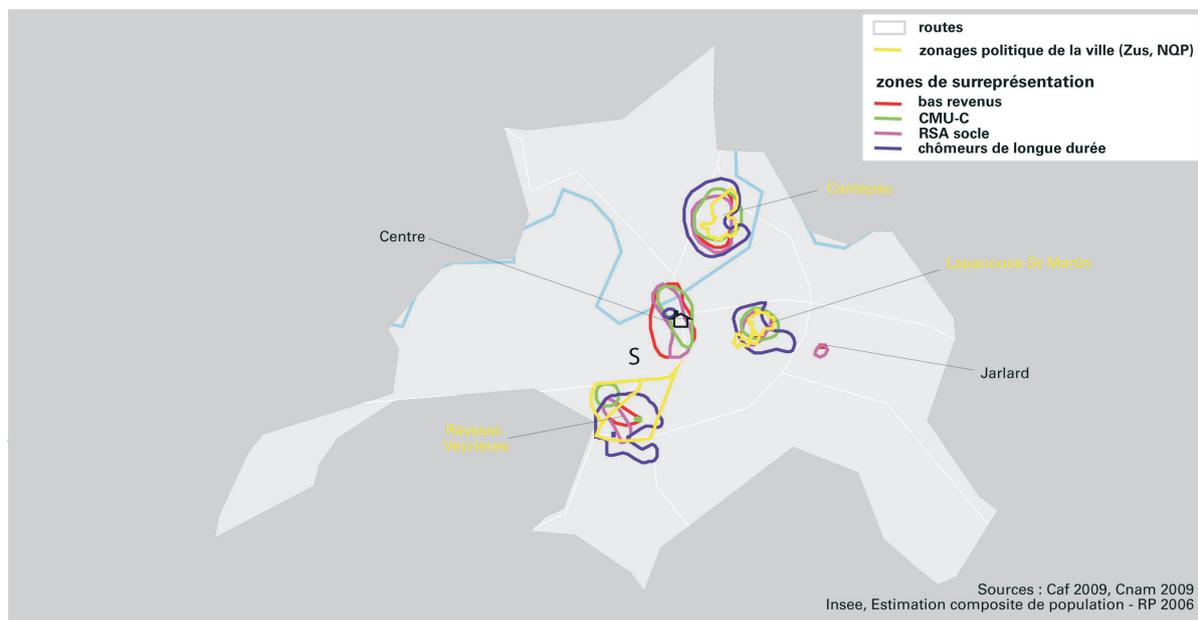
En 2009, 3 200 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 17 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 1 100 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

## 6 - Synthèse des surreprésentations

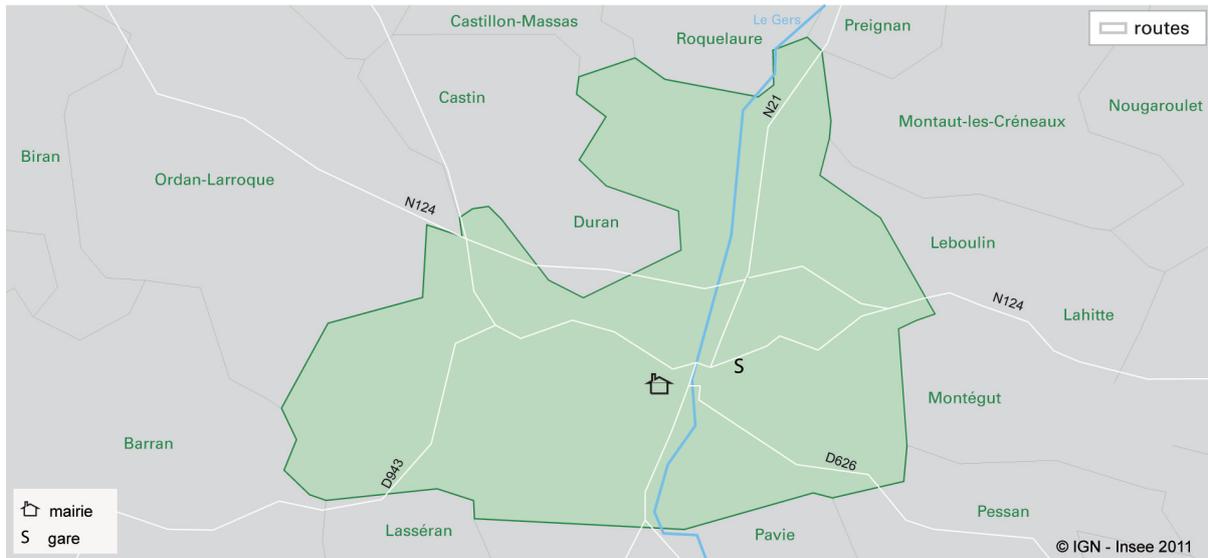


Les quartiers de la politique de la ville accueillent majoritairement des populations dites fragilisées mais ils ne sont pas les seuls. Certains vieux quartiers du centre-ville d'Albi sont aussi concernés, en raison notamment de leur habitat vétuste, mais aussi de la présence de logements à loyer modéré. Pour illustrer cette fragilité, on a choisi de superposer les zones de surreprésentation de quatre indicateurs révélateurs de la précarité de leurs habitants : en matière d'accès aux soins (CMU-C), d'insertion professionnelle (chômage de longue durée) ou encore de précarité financière (bas revenus, revenu de solidarité active (RSA) socle).

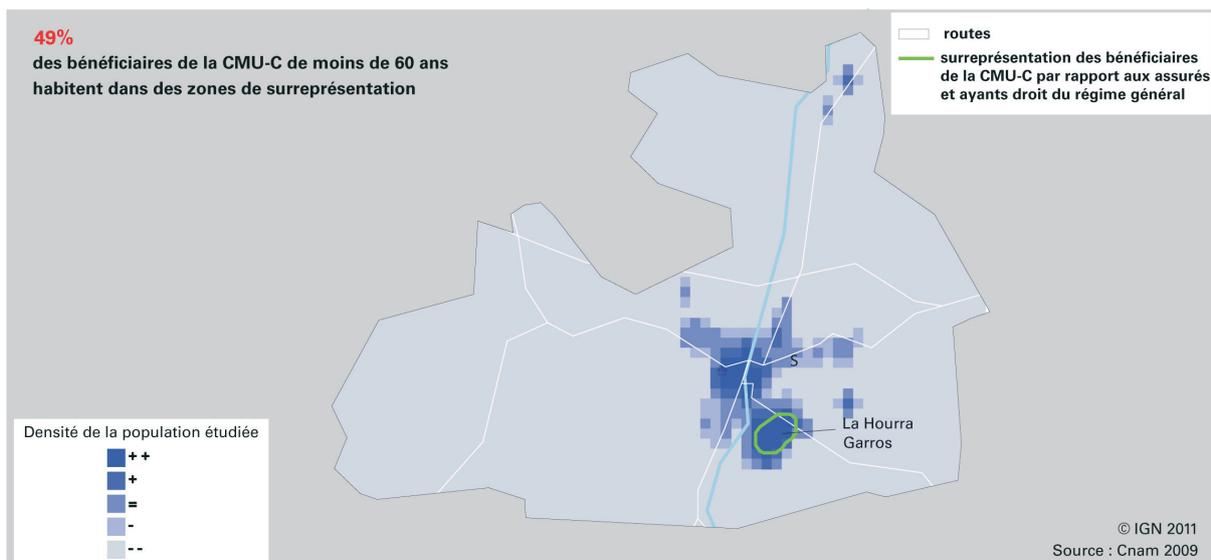
Sur la commune d'Albi, ces quatre formes de précarité se cumulent principalement dans les quartiers d'habitat social et leurs environs immédiats, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Cantepau, Lapanouse Saint-Martin, Veyrières, Rayssac mais aussi dans le centre historique.

## 1 - Champ de l'observation

La commune d'Auch est la préfecture du département du Gers. Elle compte près de 21 800 habitants en 2009.

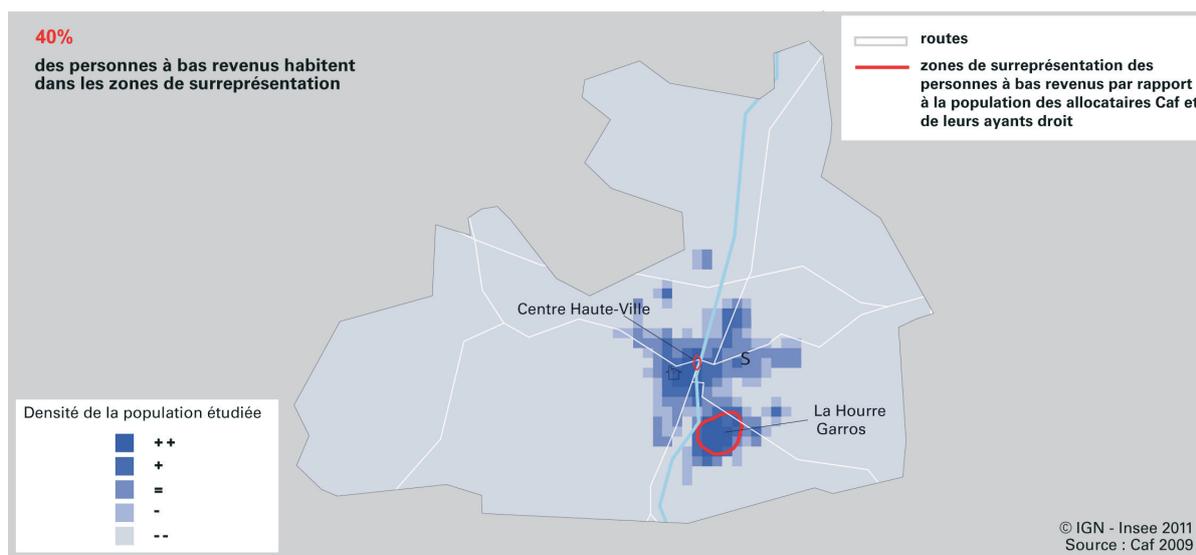


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



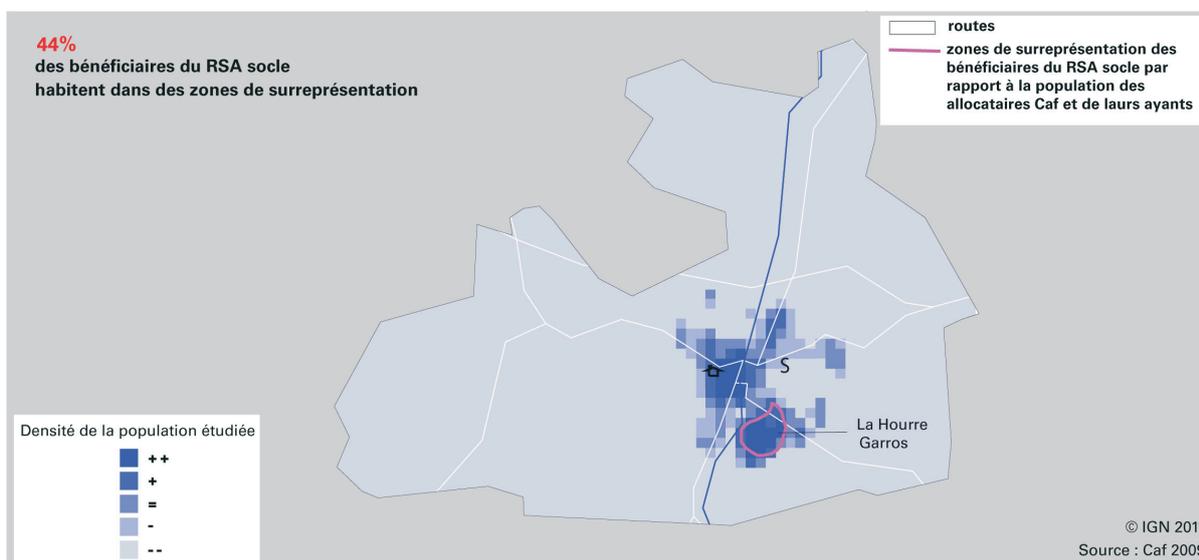
En 2009, plus de 1 600 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre-ville d'Auch et qui se prolonge jusqu'au sud de la commune, entre le Gers et la route départementale D626. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 14 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



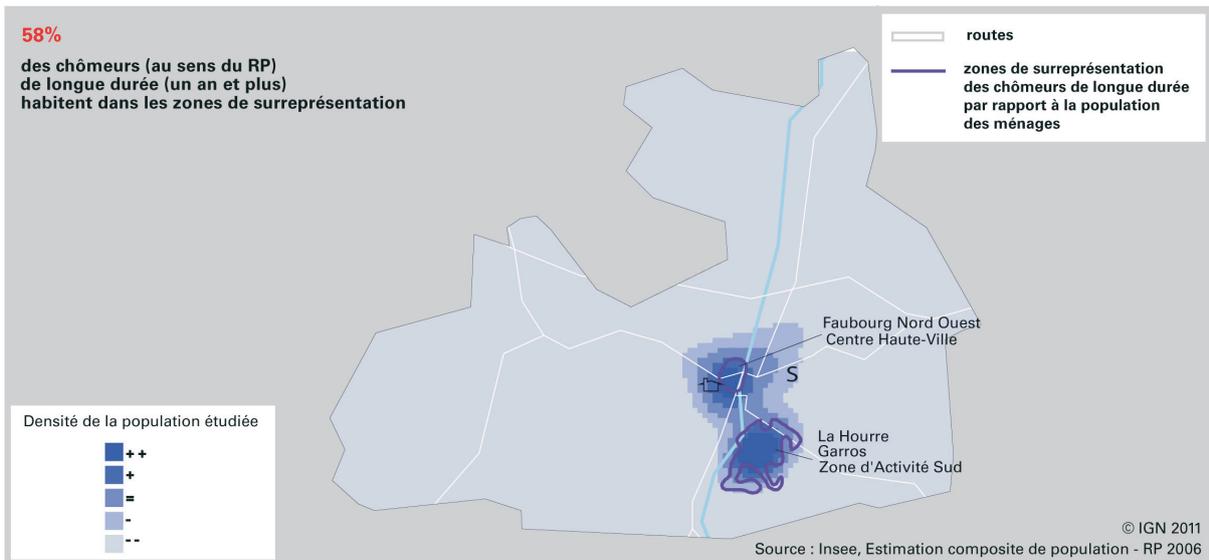
En 2009, 3 230 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre ville d'Auch et qui se prolonge vers le sud de la commune, entre le Gers et la route départementale D626. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 38 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



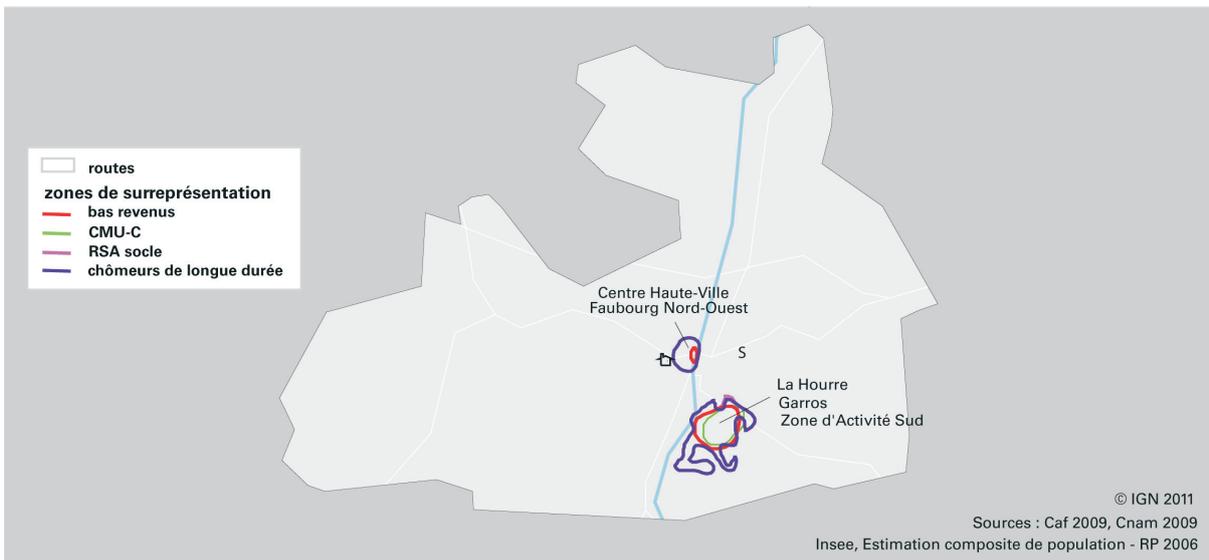
En 2009, 1 150 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre ville d'Auch et qui se prolonge vers le sud de la commune, entre le Gers et la route départementale D626. La proportion de personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 14 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 430 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent sur une zone qui part du centre ville d'Auch et qui se prolonge vers le sud de la commune, entre le Gers et la départementale D626. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est de 2 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

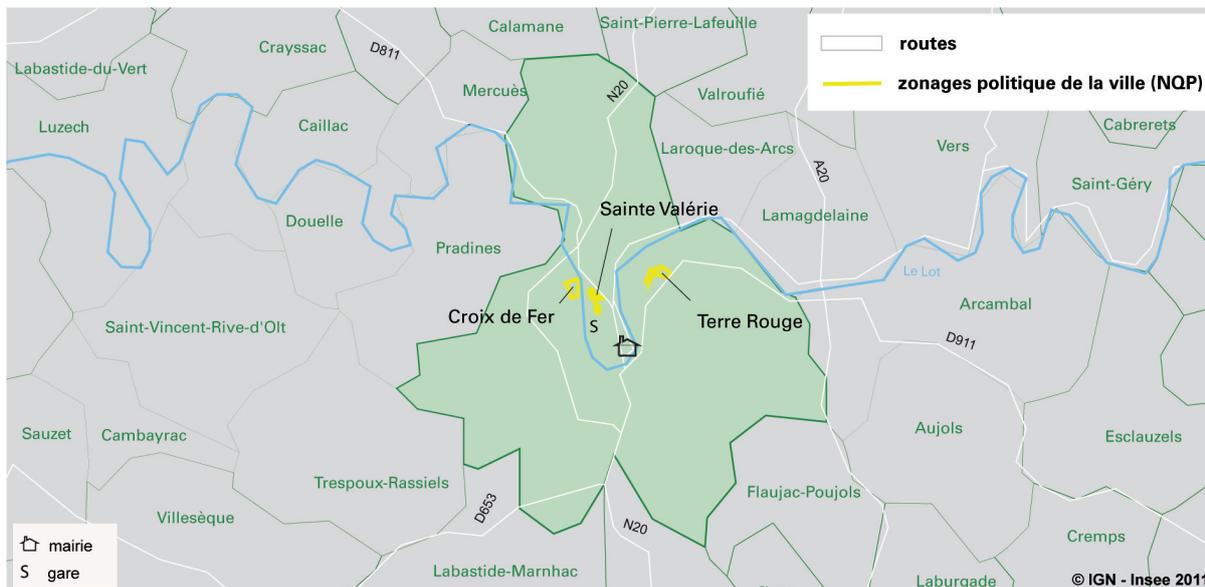
## 6- Synthèse des surreprésentations



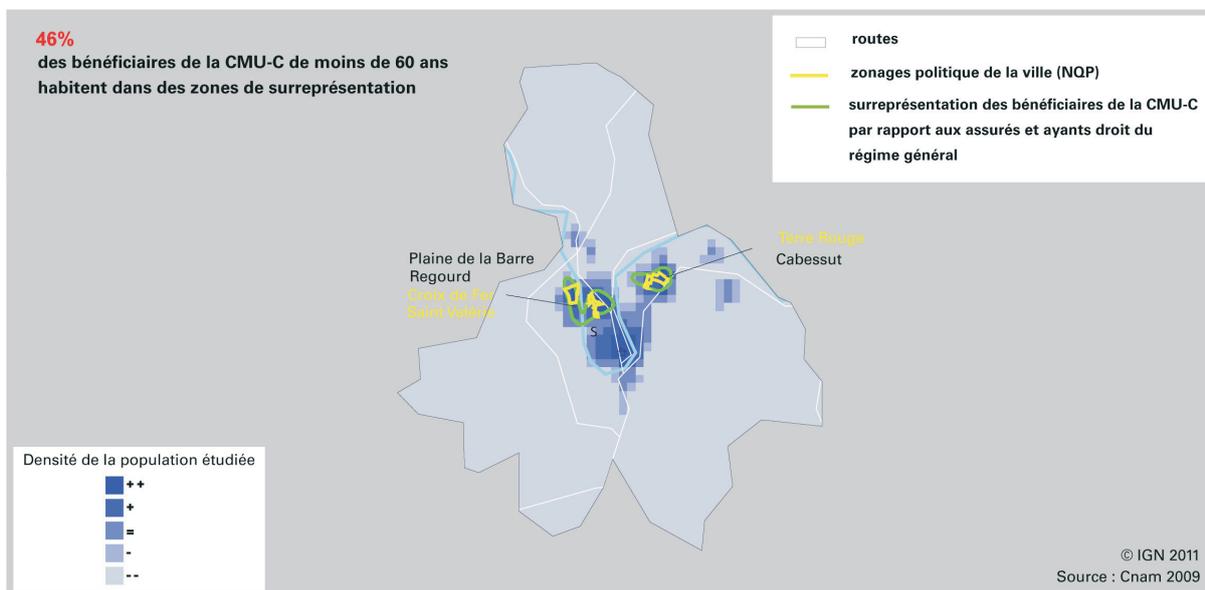
Sur la commune d'Auch, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent exclusivement dans les quartiers de La Hourre et de Garros, près de la zone d'activité sud. Dans le Centre Haute Ville, ce sont les chômeurs de longue durée et les personnes à bas revenus qui sont surreprésentées.

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Cahors est la préfecture du département du Lot. Elle compte près de 20 000 habitants en 2009.

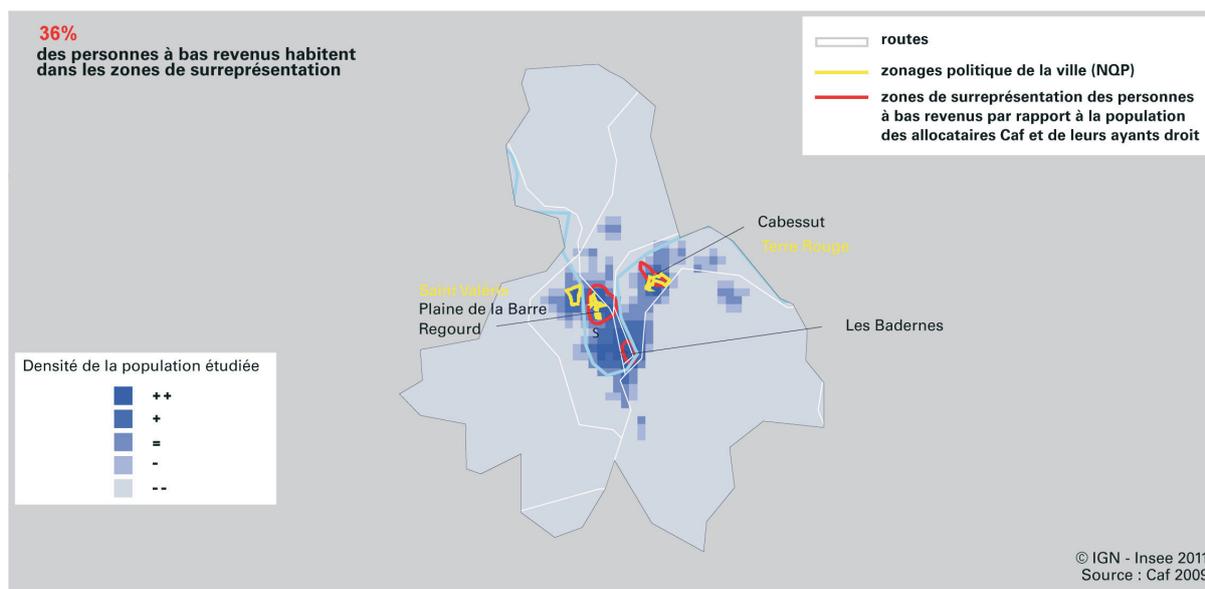


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



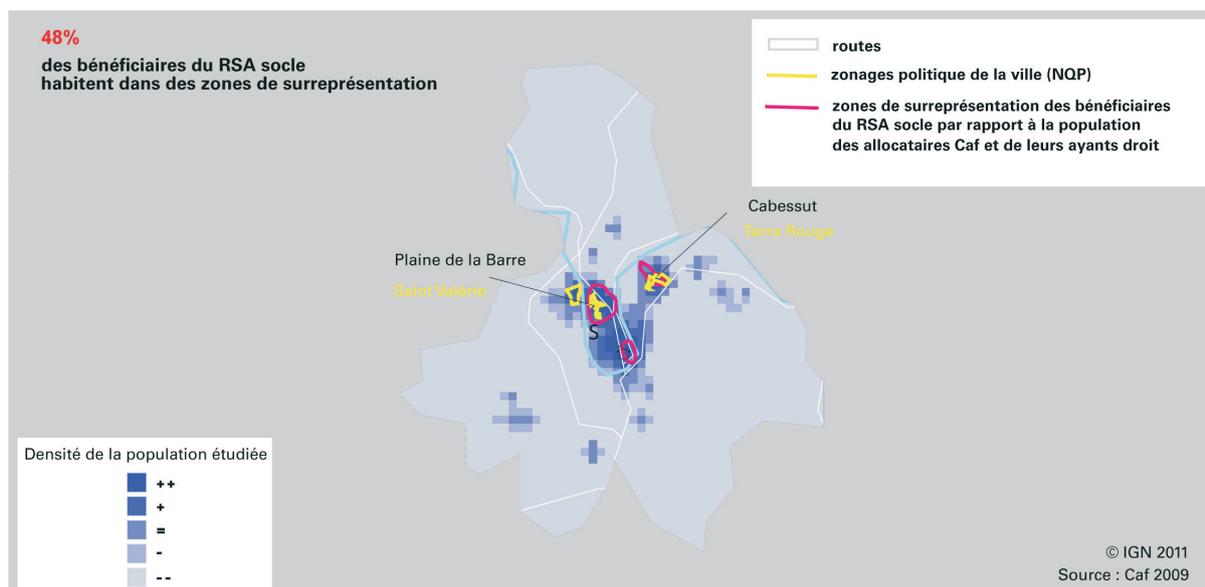
En 2009, 1 700 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et aux ayants droit du régime général est égale à 15 % en moyenne sur la commune de Cahors. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



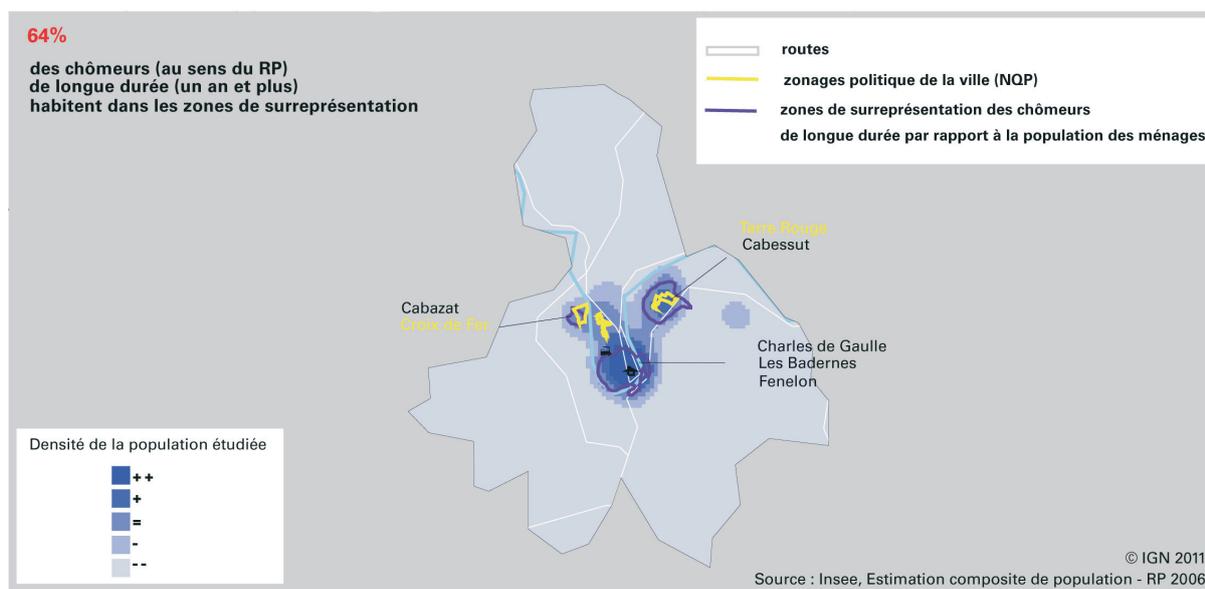
En 2009, 3 300 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 40 % en moyenne sur la commune de Cahors. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



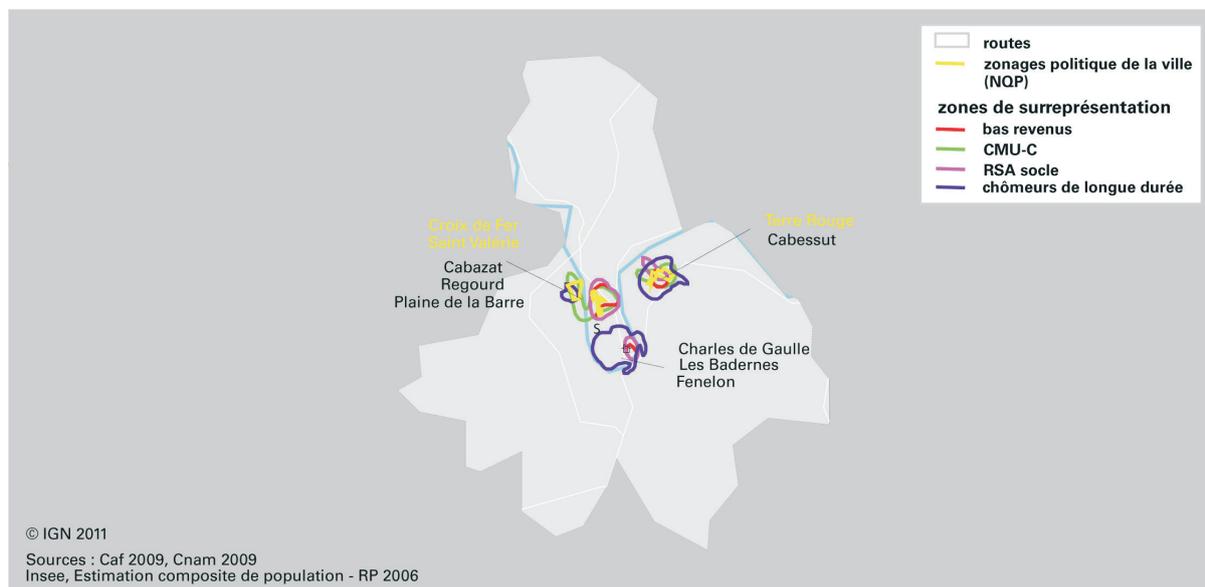
En 2009, 1 200 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 14 % en moyenne sur la commune de Cahors. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 670 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est de 3,5 % en moyenne sur la commune de Cahors. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

## 6- Synthèse des surreprésentations

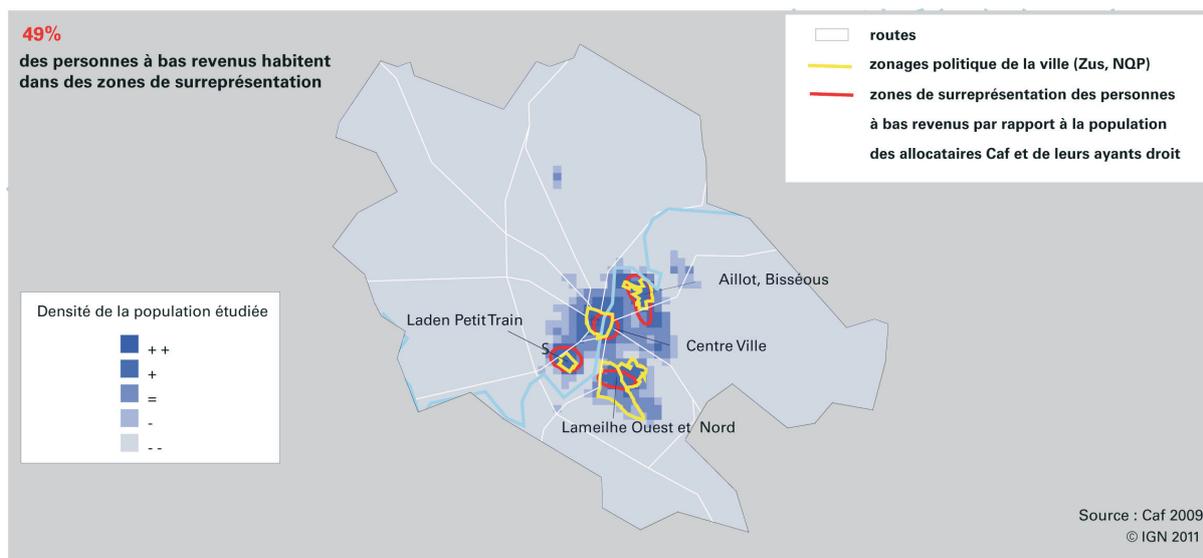


Sur la commune de Cahors, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans les quartiers de Cabessut et de Terre Rouge, ce quartier étant intégré à un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en tant que nouveau quartier prioritaire (NQP de la politique de la ville). Le quartier Sainte Valérie, également dans un CUCS, et le quartier Plaine de la Barre regroupent trois formes de précarité : bas revenus, RSA socle et CMU-C. Les quartiers de Croix de Fer (en CUCS) et Regourd cumulent deux formes de précarité : l'accès aux soins pour le deux, couplé avec les difficultés en termes d'insertion professionnelle pour le premier et la précarité financière pour le second.

Dans les autres quartiers identifiés, une seule forme de précarité apparaît.

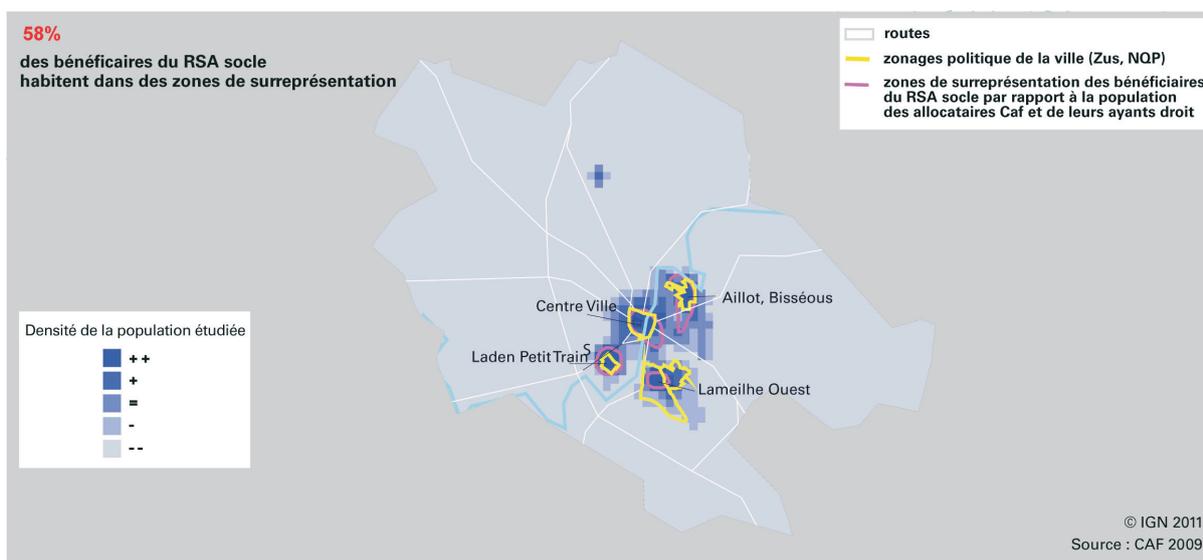


### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



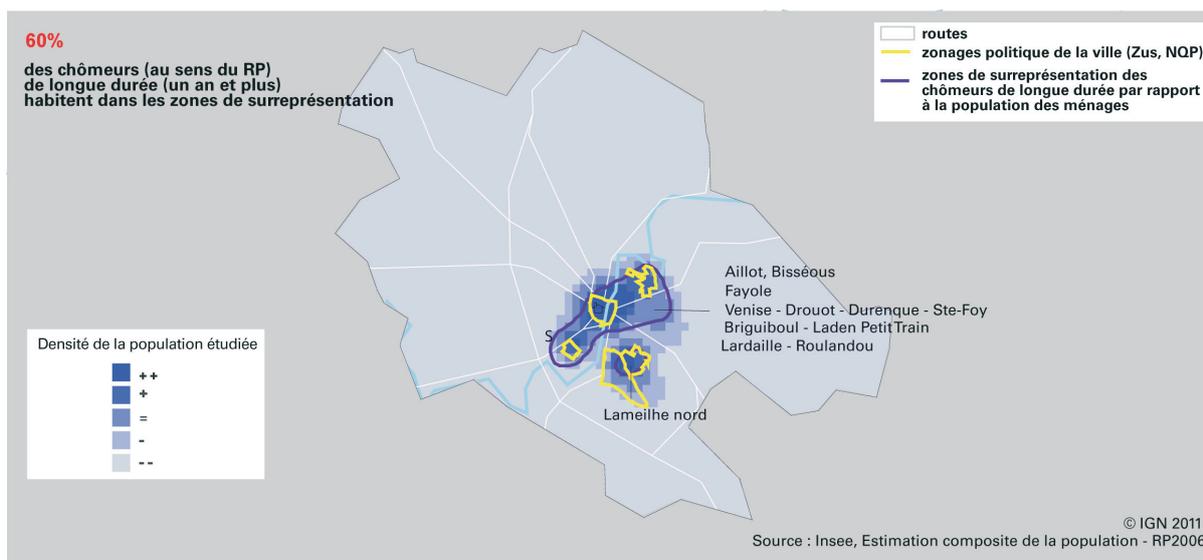
En 2009, plus de 8 000 personnes à bas revenus et leurs ayants droit vivent presque exclusivement autour du centre-ville de Castres. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 43 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942€ par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



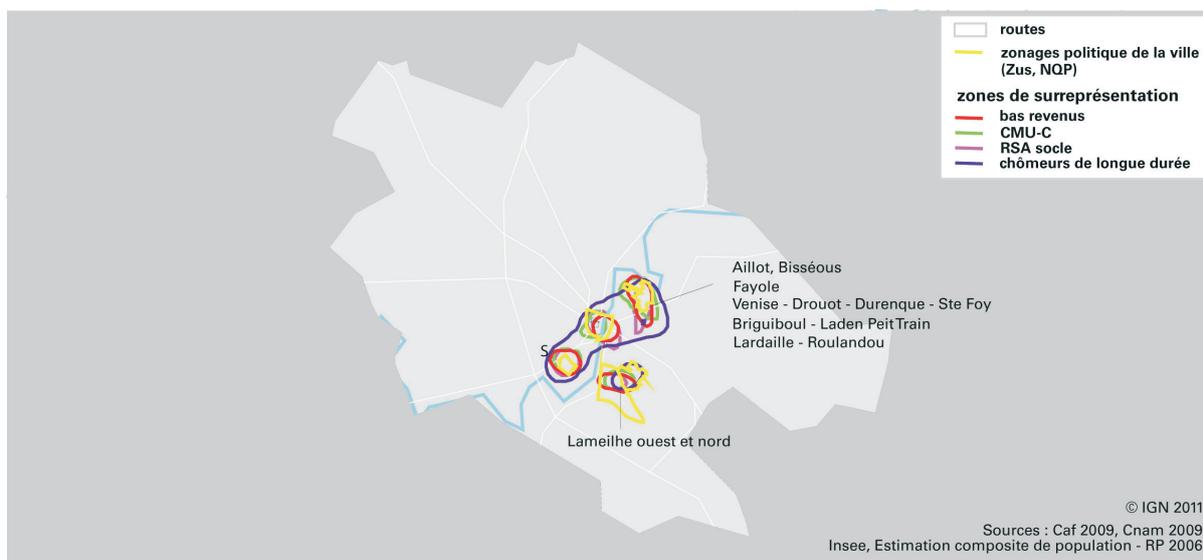
En 2009, plus de 3 100 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit vivent presque exclusivement autour du centre-ville de Castres. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 17 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, plus de 1 400 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population vivent presque tous autour du centre-ville de Castres. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à l'ensemble des ménages est de 3 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

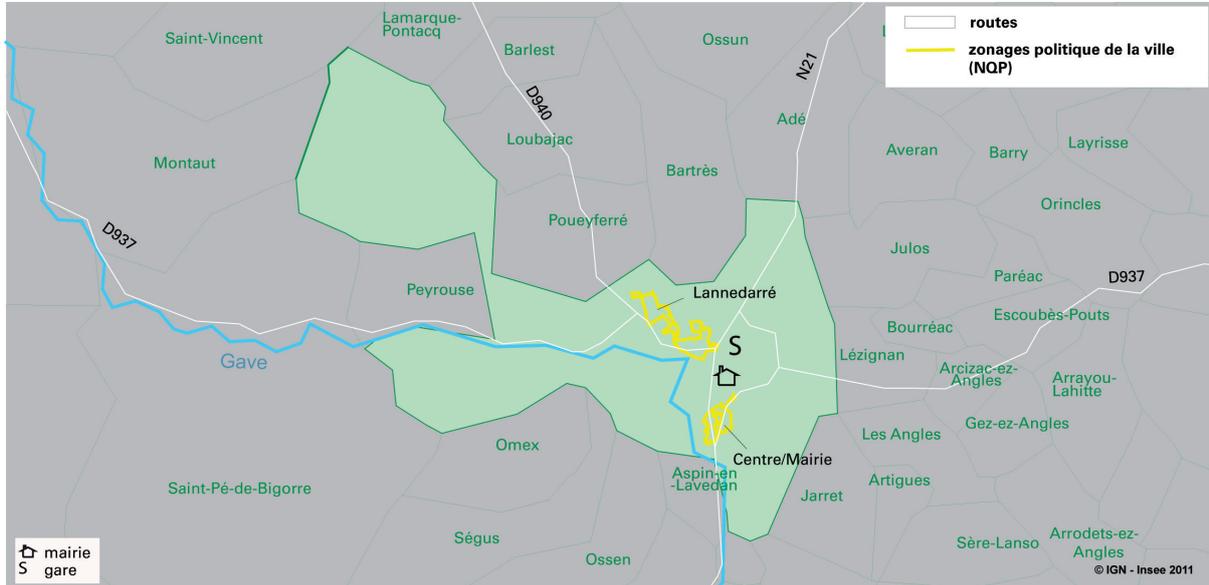
## 6- Synthèse des surreprésentations



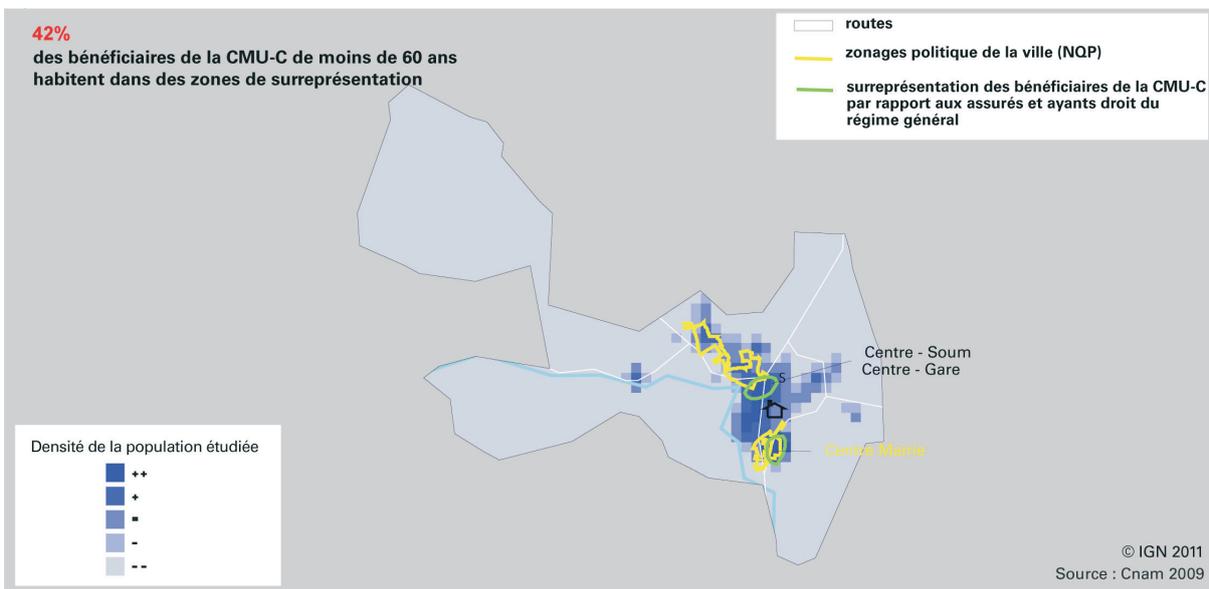
Sur la commune de Castres, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent presque exclusivement dans les quartiers d'habitat social et dans leurs environs immédiats, comme Aillot, Bisséous, Laden Petit Train, Centre-Ville et au sud Lameilhe Nord et Ouest. Les chômeurs de longue durée sont aussi surreprésentés dans des quartiers comme Fayole et les Monges - le Caporal, à l'intersection des quartiers Aillot, Bisséous, Laden Petit train et Centre-Ville.

## 1 - Champ de l'observation

Lourdes est une commune du département des Hautes-Pyrénées. Elle compte un peu moins de 15 200 habitants en 2009.

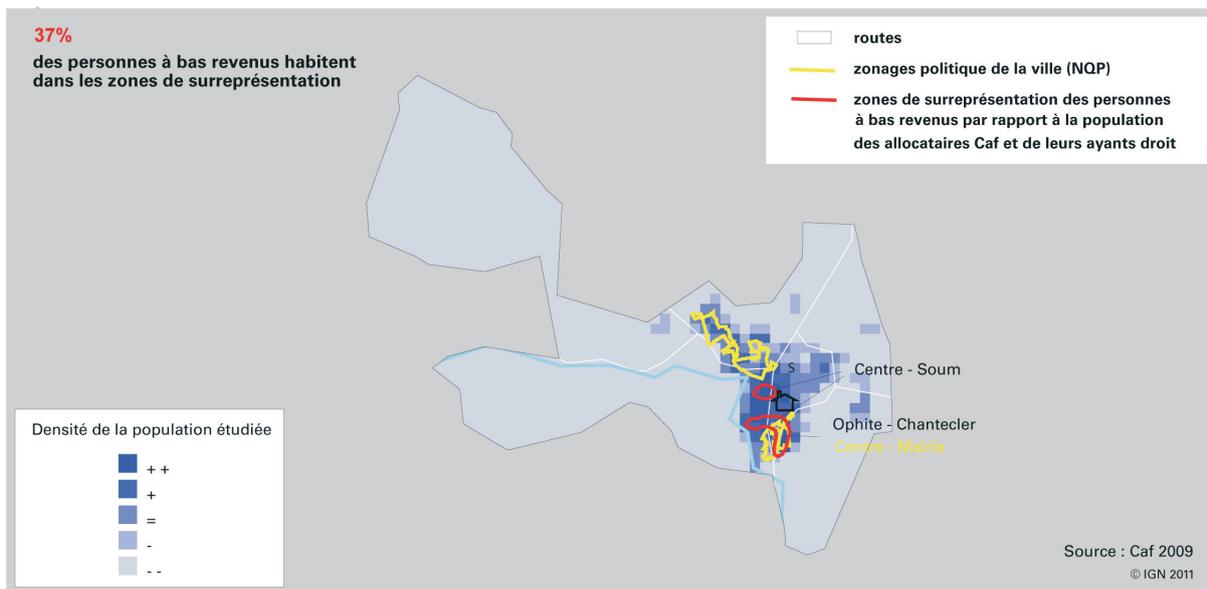


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



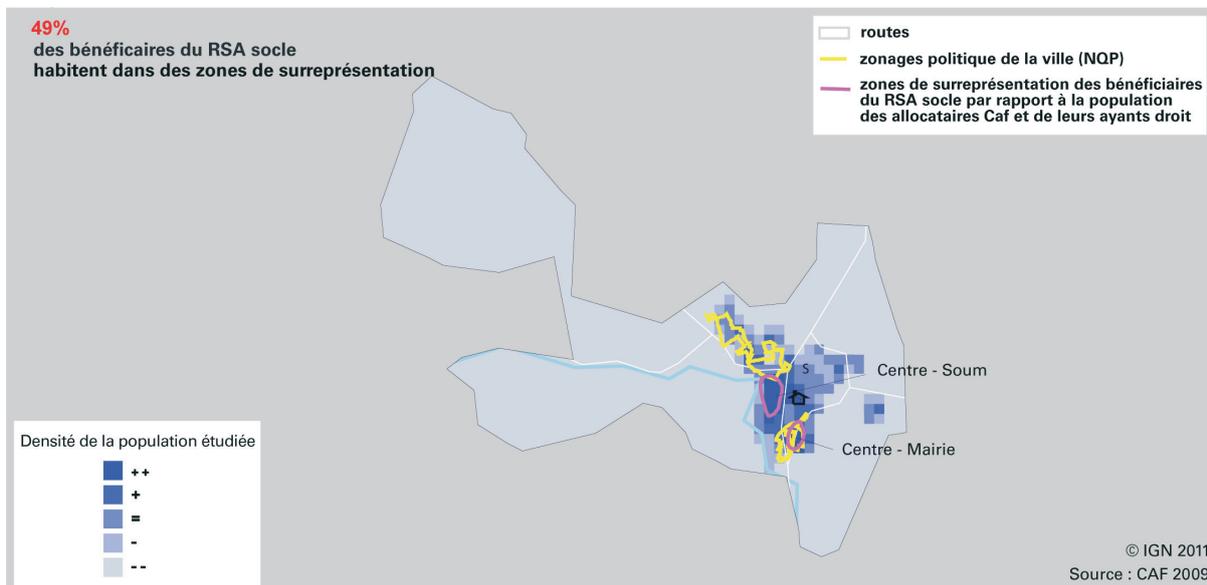
En 2009, 920 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent principalement autour d'un axe qui longe la départementale D940, passe par le centre-ville et descend au sud de la commune de Lourdes, le long de la nationale N21. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 10 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



En 2009, près de 2 400 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent principalement autour d'un axe qui longe la départementale D940, passe par le centre-ville et descend au sud de la commune de Lourdes, le long de la nationale N21. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 37 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



En 2009, près de 600 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent principalement autour d'un axe qui longe la départementale D940, passe par le centre-ville et descend au sud de la commune de Lourdes, le long de la nationale N21. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 9 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation

Compte tenu des faibles effectifs de chômeurs de longue durée (CLD) dans la commune (moins de 300), la carte de la densité des CLD et leur surreprésentation n'est pas significative et n'a donc pas été retenue au sens du recensement de la population en 2006.



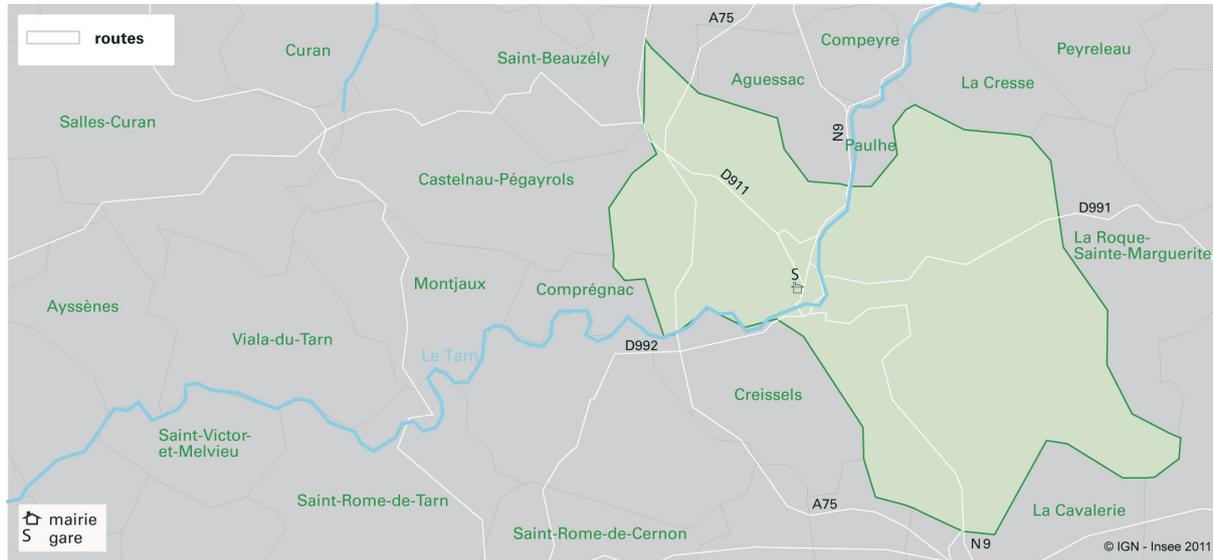
## 6 - Synthèse des surreprésentations

Sur la commune de Lourdes, les trois formes de précarité (CMU-C, bas revenus, RSA socle) se cumulent non seulement dans le nouveau quartier prioritaire (NQP) de la politique de la ville Centre Mairie, mais aussi dans le quartier Centre Soum.

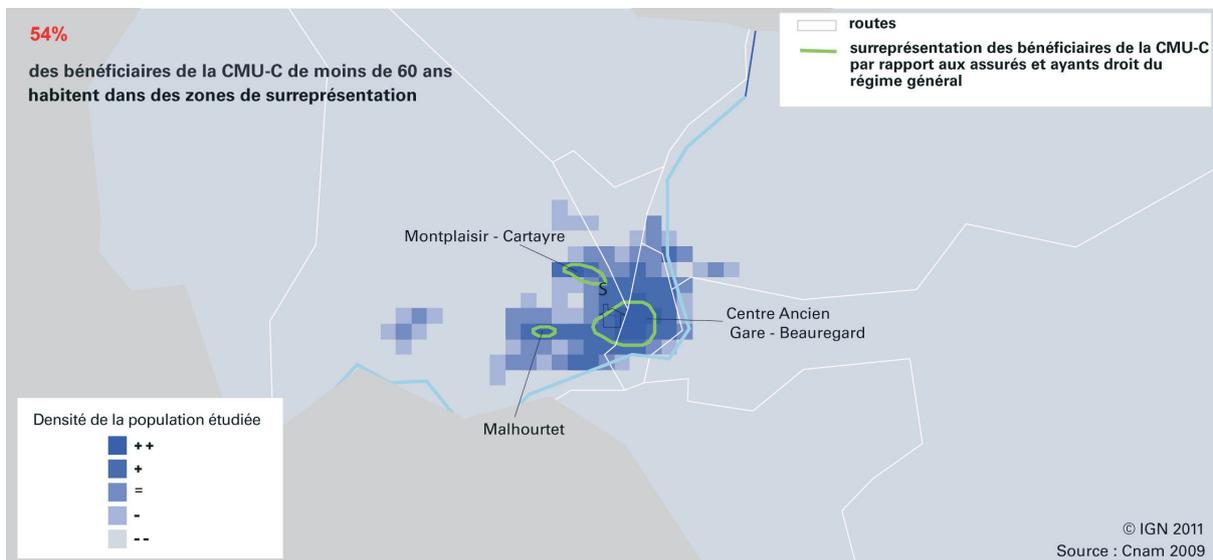
Le quartier Centre Gare regroupe une forme de précarité, la CMU-C. Dans le quartier Ophite-Chantecler, ce sont les bas revenus qui sont surreprésentés.

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Millau est l'une des sous-préfectures du département de l'Aveyron. Elle compte 22 000 habitants en 2009.



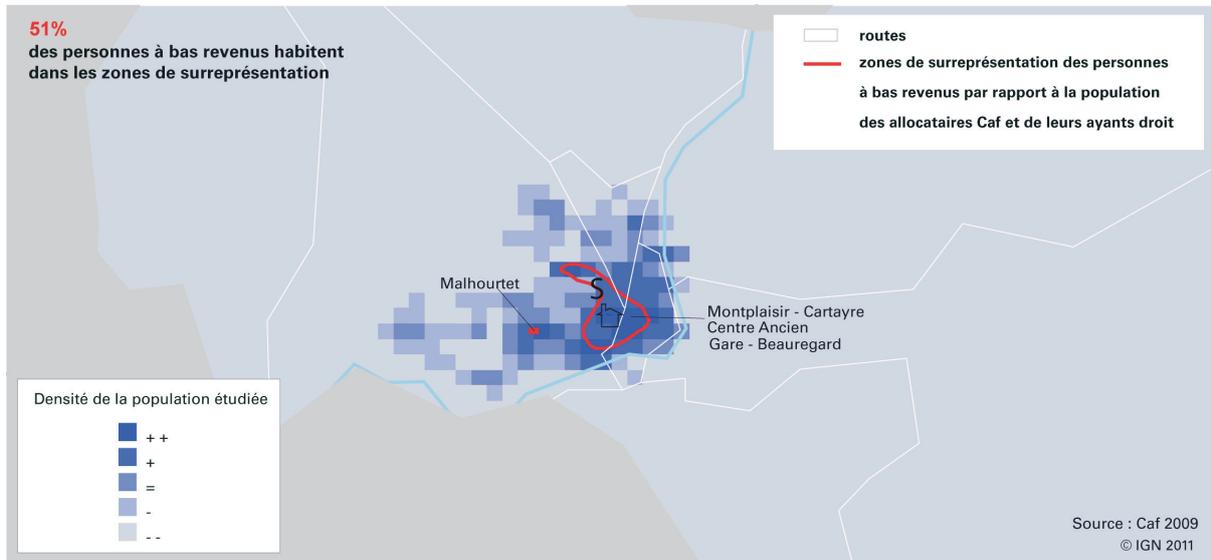
## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation - Zoom sur le Centre-Ville



En 2009, plus de 1 000 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se concentrent dans une zone située à l'ouest du Tarn, autour de la gare et de la mairie au sein de la commune de Millau.

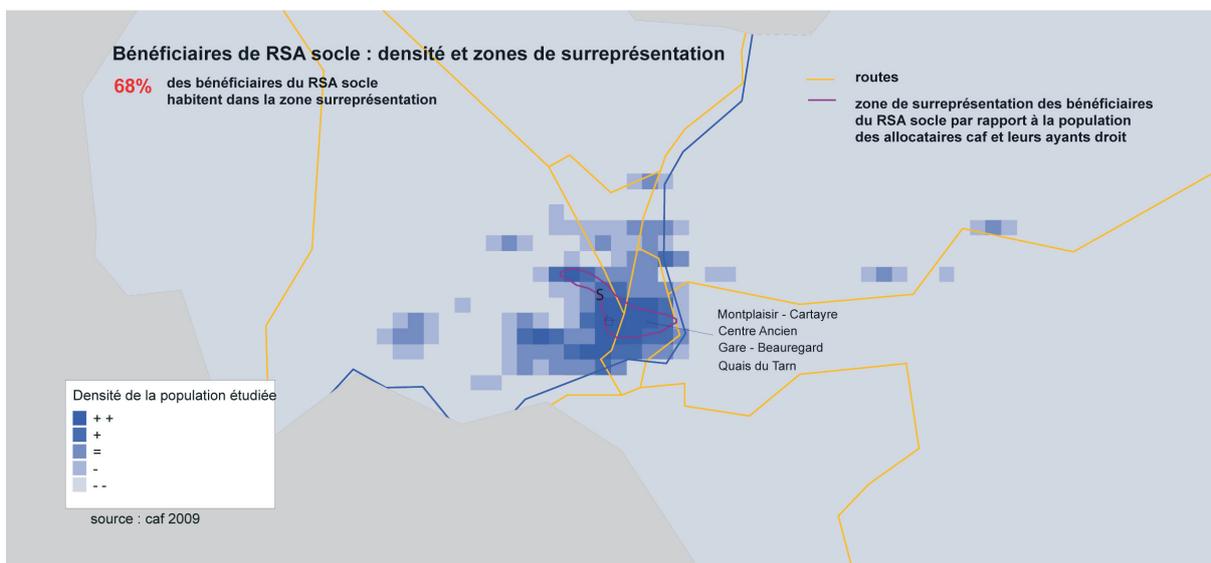
La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 8 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation Zoom sur le Centre-Ville



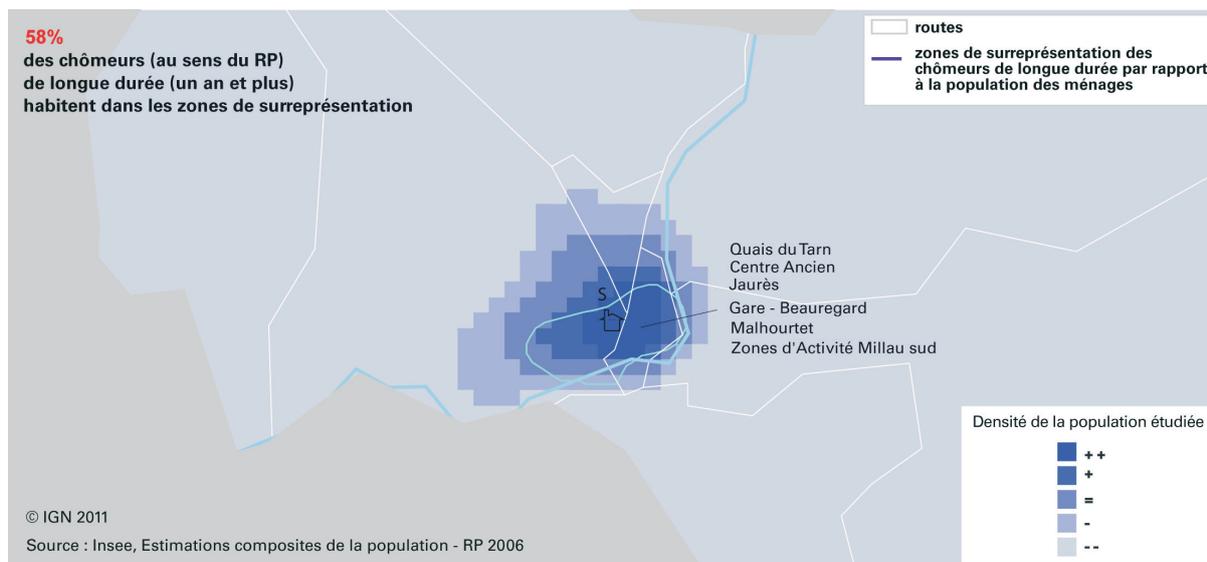
En 2009, 3 120 personnes bas revenus et leurs ayants droit se concentrent dans une zone située à l'ouest du Tarn, autour de la gare et de la mairie au sein de la commune de Millau. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 33 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle) - Zoom sur le Centre-Ville



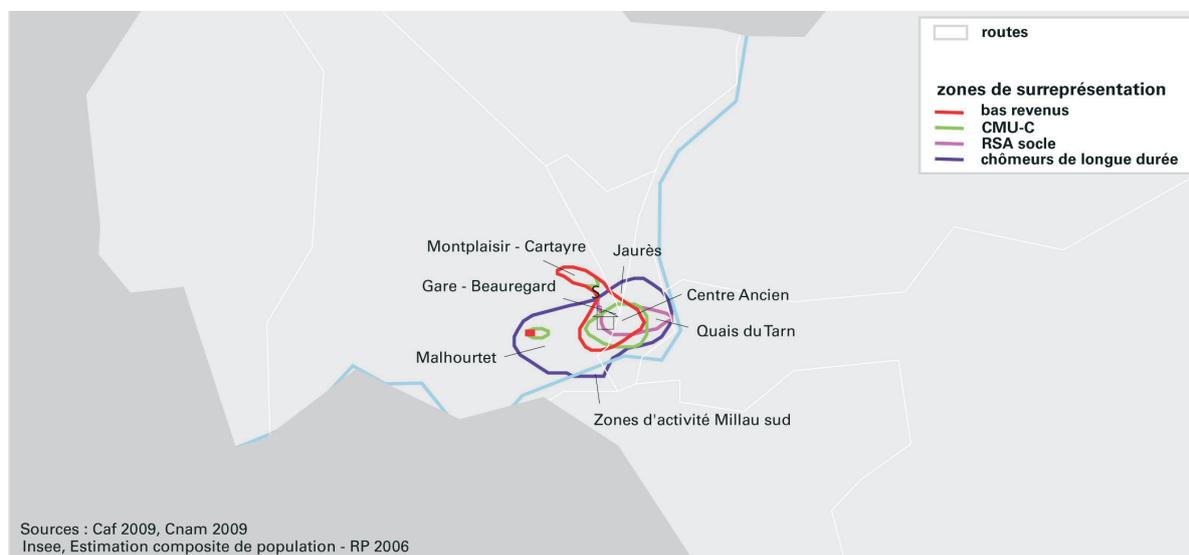
En 2009, 900 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se concentrent dans une zone située à l'ouest du Tarn, autour de la gare et de la mairie au sein de la commune de Millau. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 14 % en moyenne sur la commune de Millau. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'Allocation de Parent Isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation Zoom sur le Centre-Ville



En 2006, près de 430 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se concentrent sur une zone située à l'ouest du Tarn autour de la gare et de la mairie. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 2 % en moyenne sur la commune de Millau. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

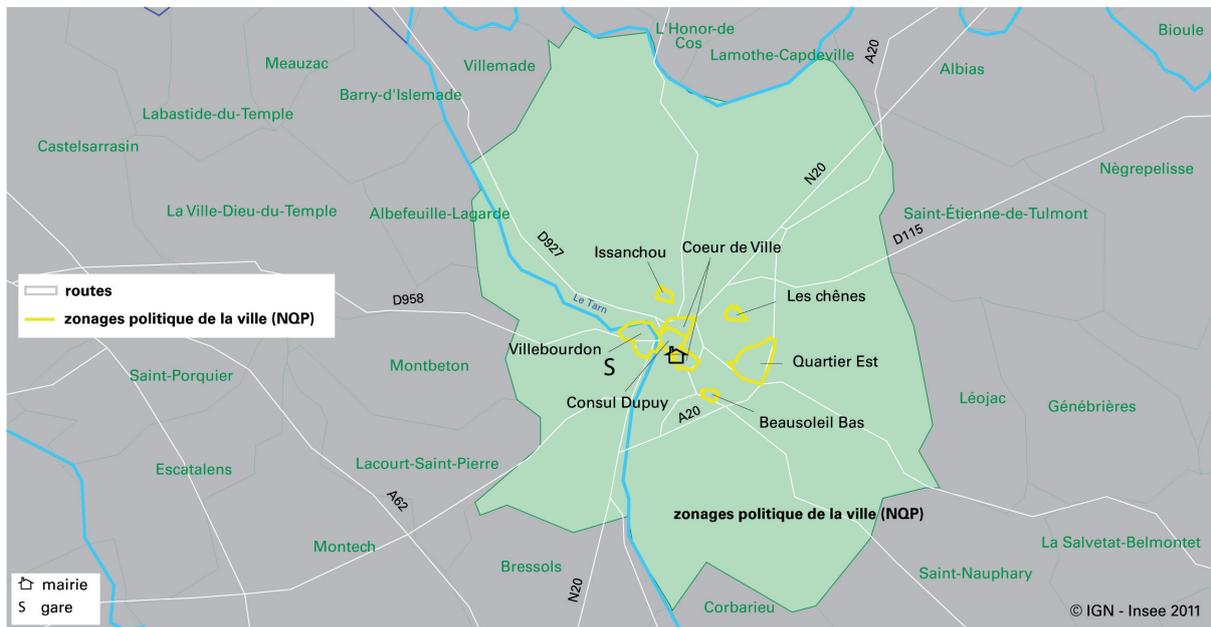
## 6- Synthèse des surreprésentations



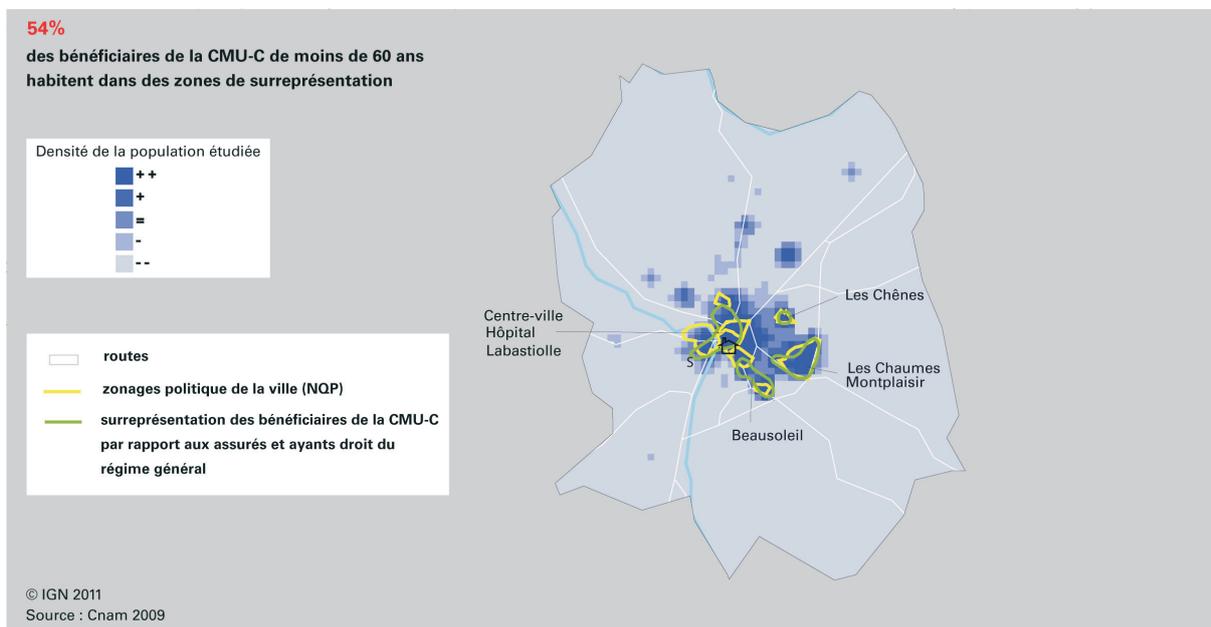
Sur la commune de Millau, les quatre indicateurs de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans les quartiers du Centre Ancien et de la Gare Beauregard. Dans les quartiers de Montplaisir-Cartayre et Malhourtet, se retrouvent deux formes de précarité. Dans le premier, précarité financière et précarité en matière d'accès aux soins prévalent et dans le second ce sont la précarité financière et la précarité en matière d'insertion professionnelle. Le quartier Quais du Tarn conjugue une surreprésentation des bénéficiaires du RSA socle et des chômeurs de longue durée.

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Montauban est la préfecture du département du Tarn-et-Garonne. Elle compte près de 56 000 habitants en 2008.

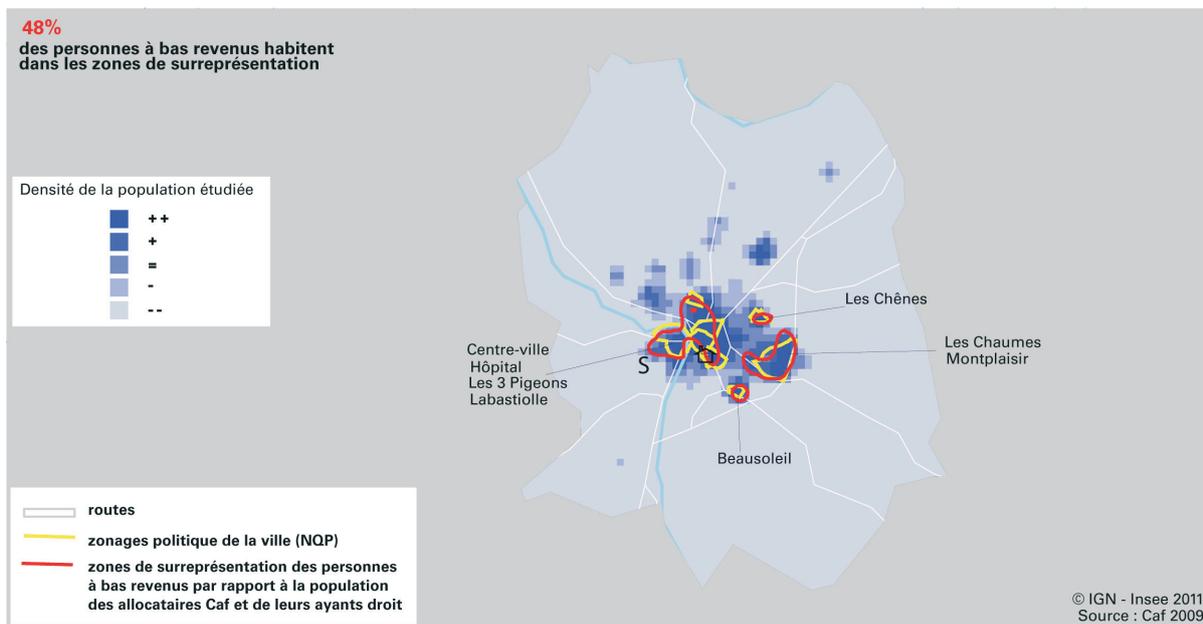


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



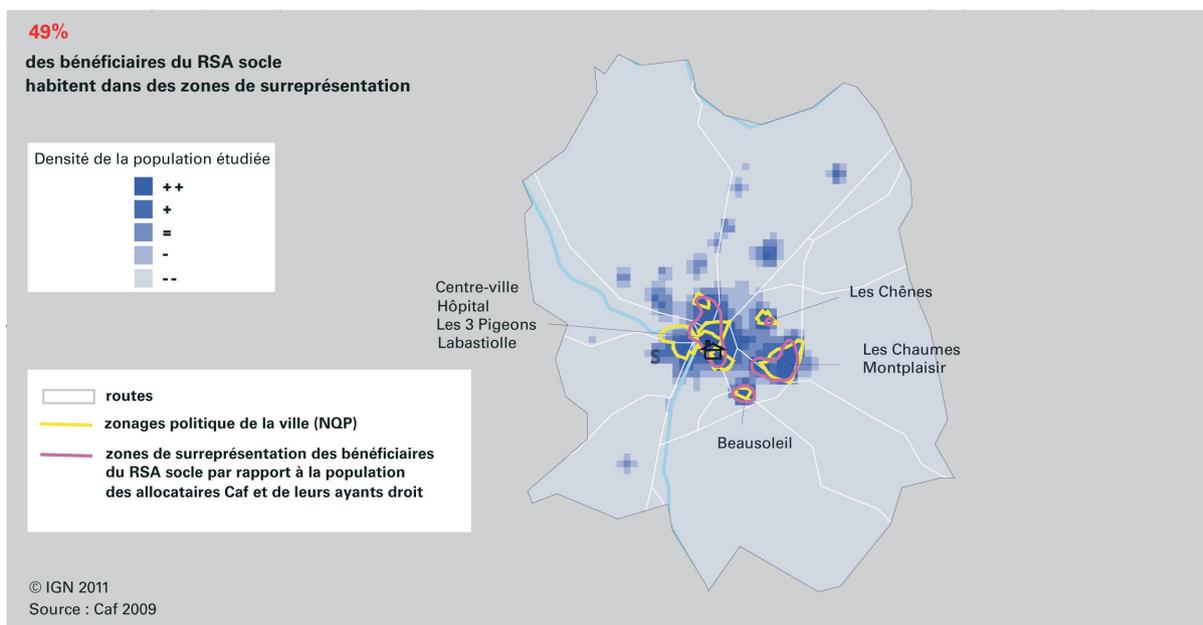
En 2009, plus de 4 700 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Montauban. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 14 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



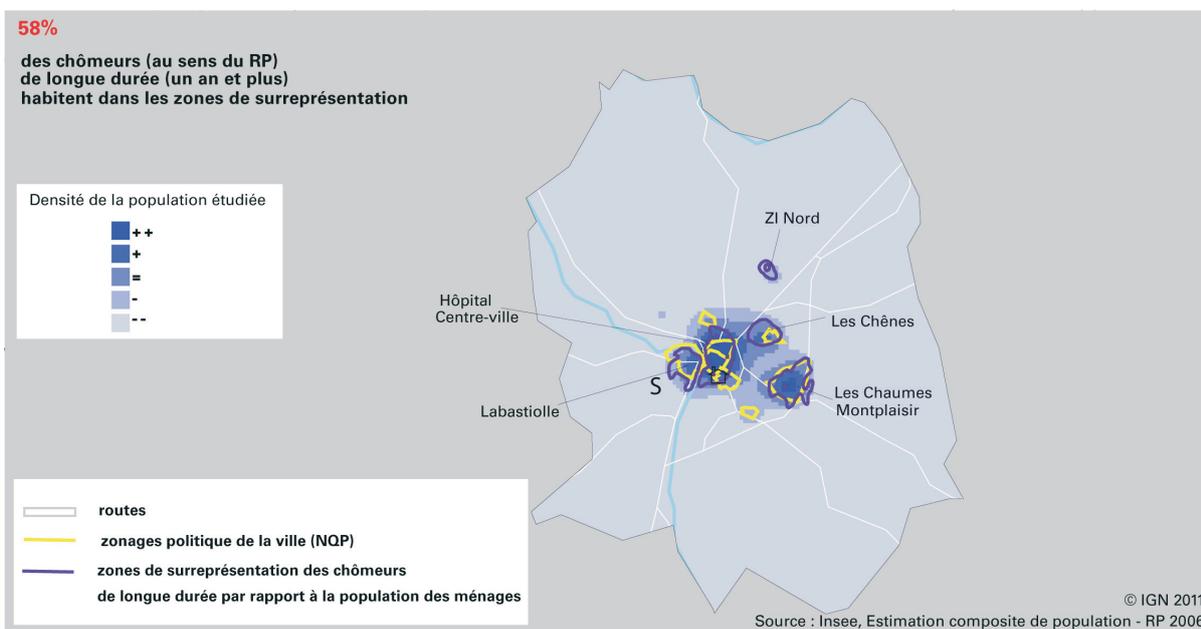
En 2009, 10 400 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Montauban. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 41 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



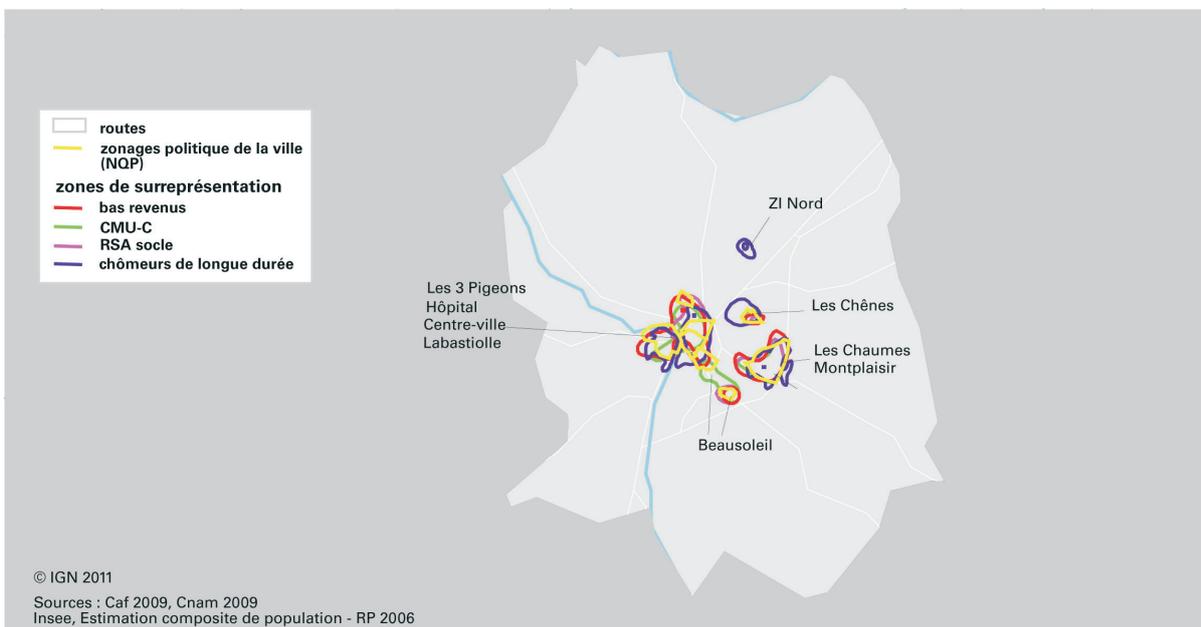
En 2009, 4 200 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Montauban. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 21 % en moyenne sur l’ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d’insertion (RMI) et de l’Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 1 400 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se concentrent presque exclusivement sur le centre ville ainsi que dans la zone industrielle Nord de la commune de Montauban. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 2 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

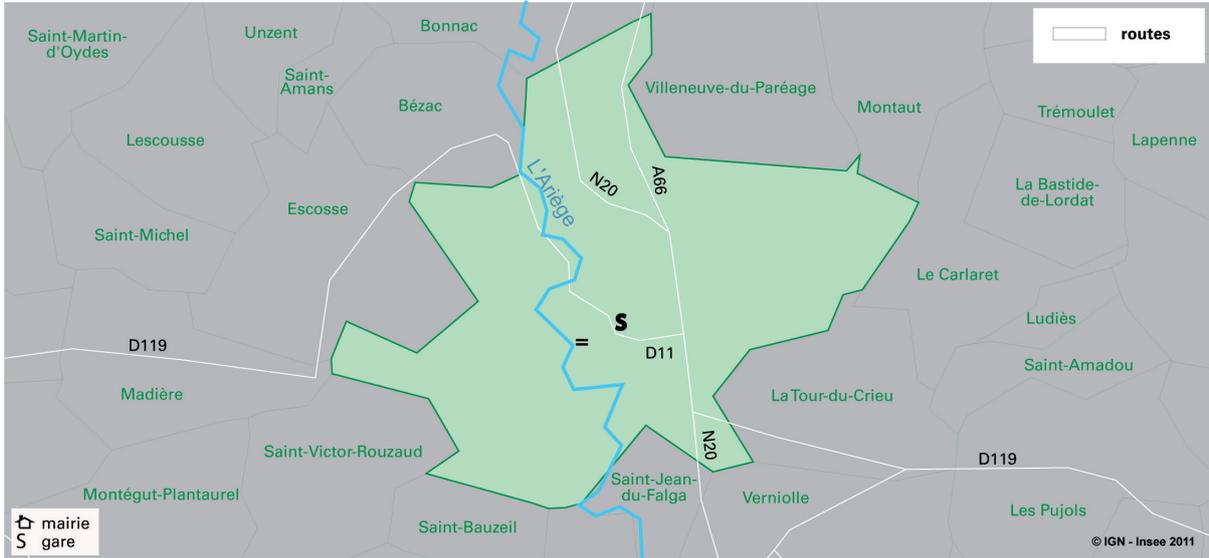
## 6- Synthèse des surreprésentations



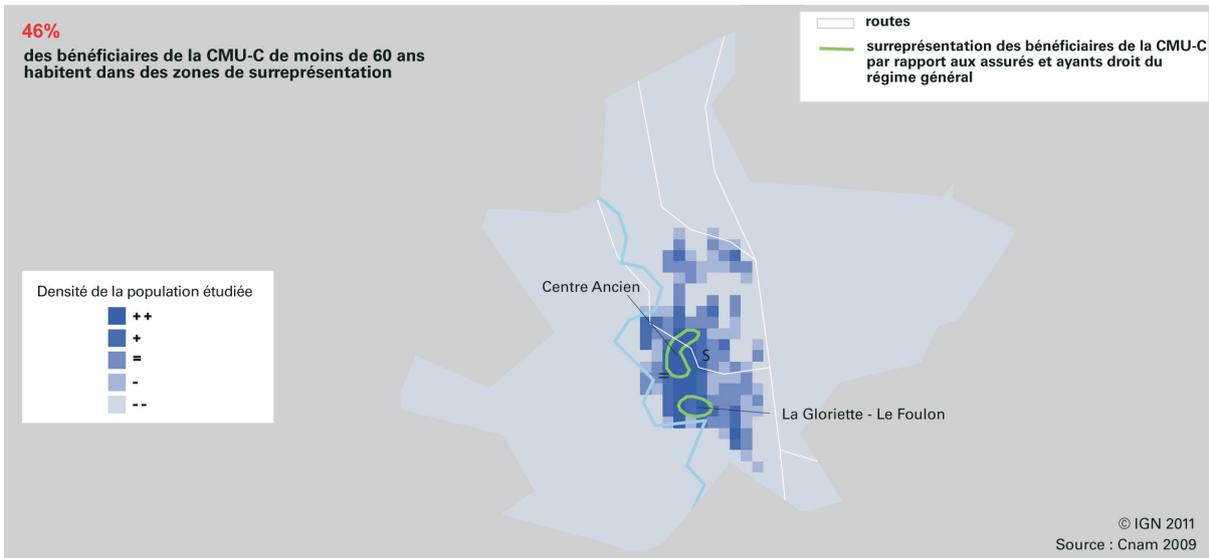
Sur la commune de Montauban, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent presque exclusivement dans les quartiers d'habitat social et leurs environs immédiats, comme Beausoleil, le centre ville, Les Chênes ou les quartiers prioritaires Est (les Chaumes et Montplaisir). Une convention de rénovation urbaine a d'ailleurs été signée en 2004 (échéance fin 2011), dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, pour réhabiliter le centre ancien aux habitations insalubres ainsi que les quartiers Est de la ville qui concentrent 60 % du parc HLM. Dans la zone industrielle Nord, seuls les chômeurs de longue durée apparaissent en surreprésentation.

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Pamiers est la plus peuplée de l'Ariège et l'une des sous-préfectures du département. Elle compte 15 400 habitants en 2009.

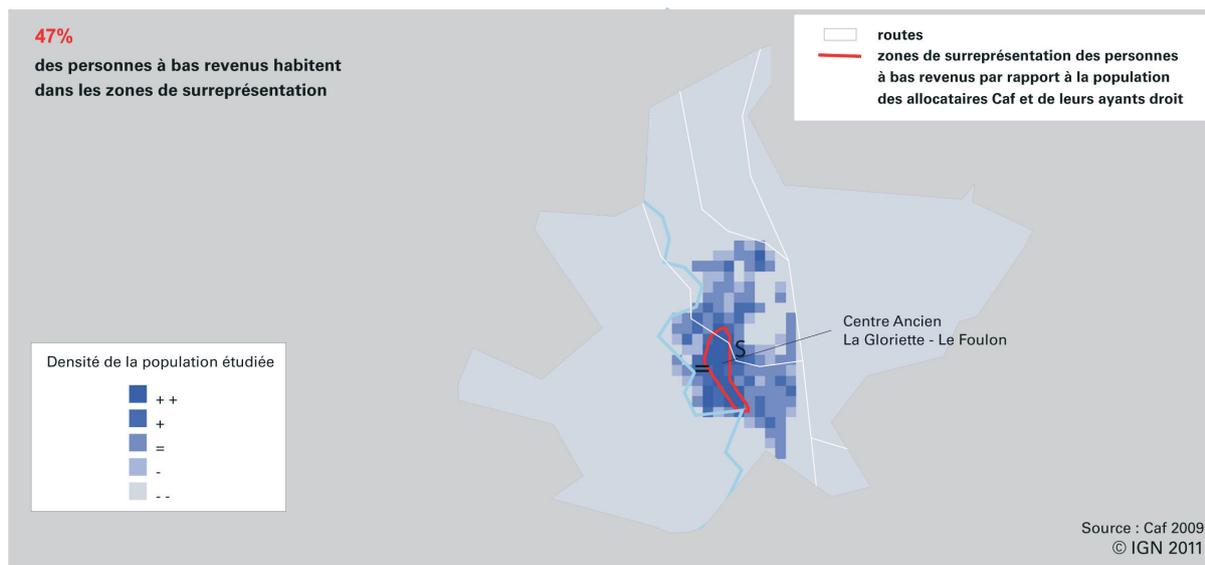


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



En 2009, près de 1 500 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui va du centre au sud de la commune de Pamiers. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 17 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

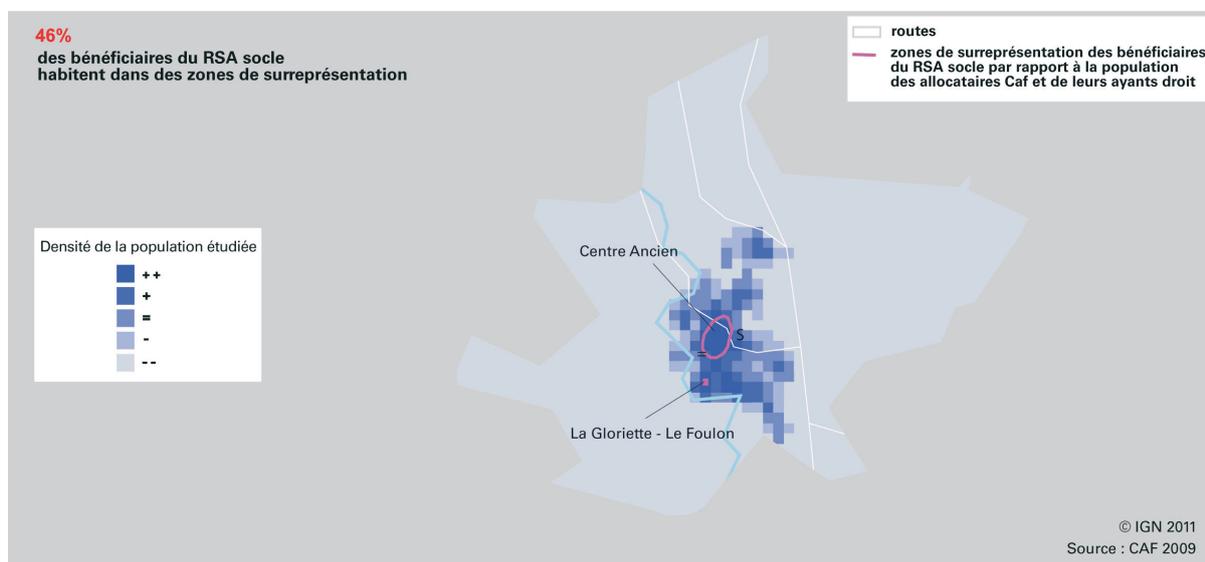
### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



En 2009, 3 250 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre de la commune de Pamiers et s’étire vers le sud. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 45 % en moyenne sur la commune.

Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationale-ment, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



En 2009, 1 400 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre de la commune de Pamiers et s’étend jusqu’au sud. La proportion de personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 21 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d’insertion (RMI) et de l’Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 460 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se concentrent presque exclusivement sur le centre de la commune de Pamiers. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est de 3 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

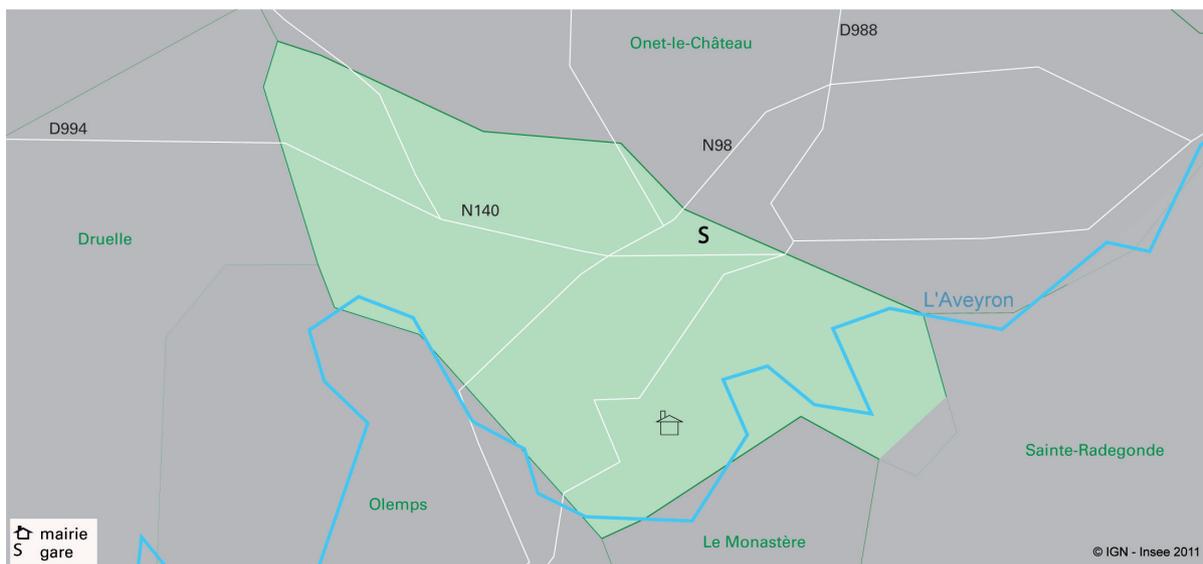
## 6- Synthèse des surreprésentations



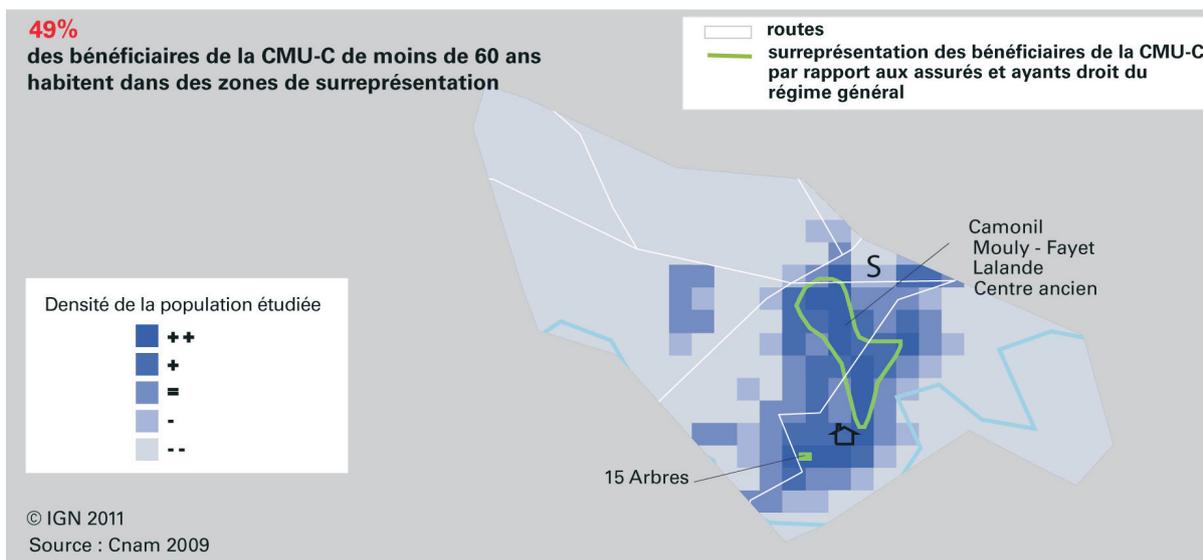
Sur la commune de Pamiers, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent exclusivement dans les quartiers du centre ancien et leurs environs immédiats, où se situent des logements HLM (Le Foulon, le Jeu du Mail).

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Rodez est la préfecture du département de l'Aveyron. Elle compte un peu moins de 24 400 habitants en 2009.

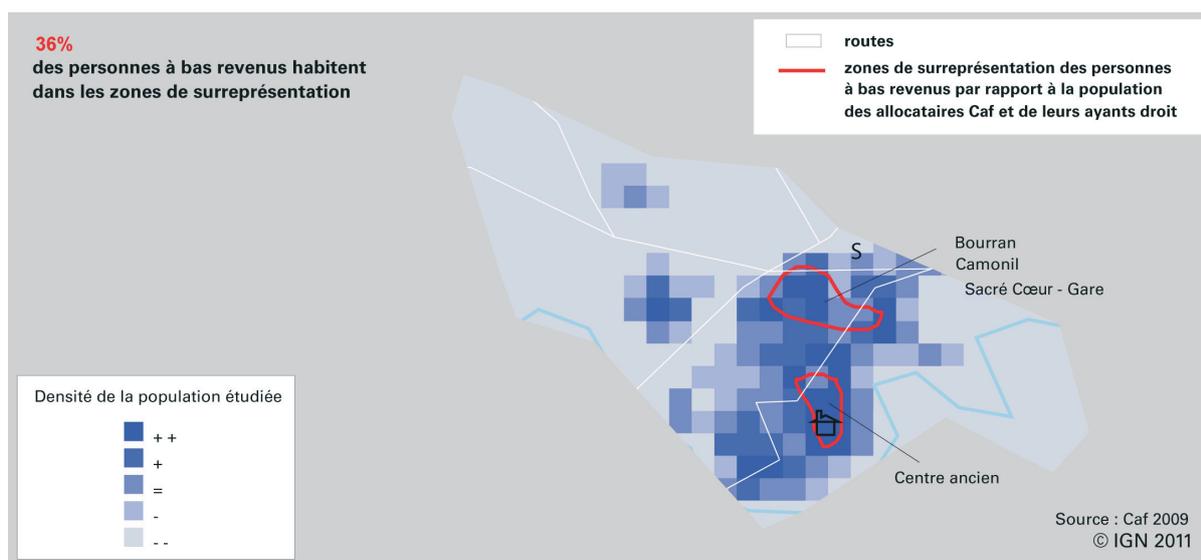


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



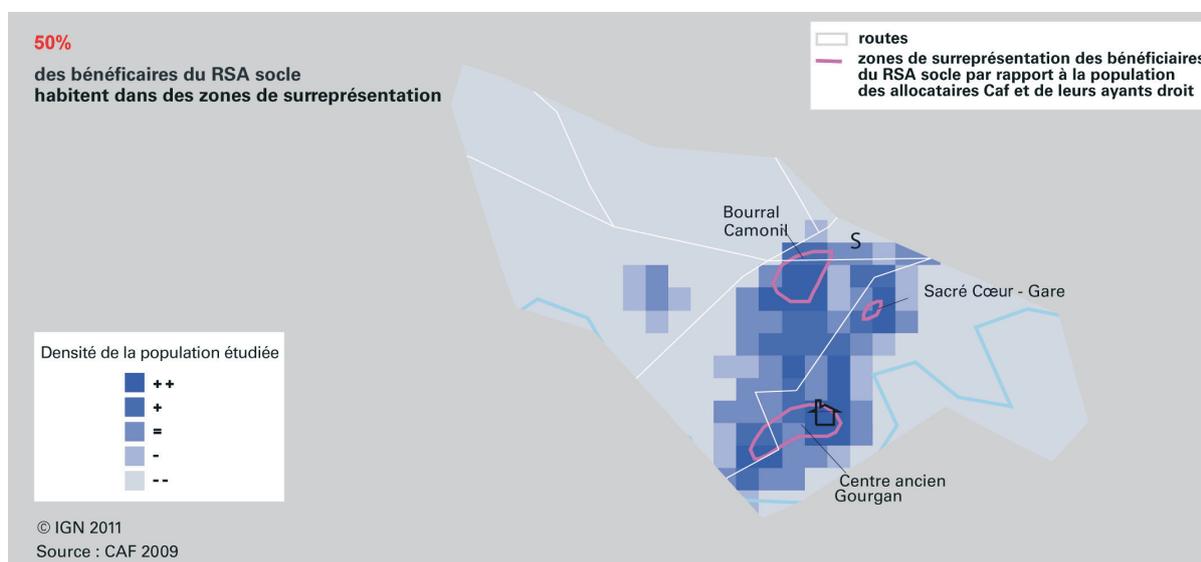
En 2009, 1 100 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent, le long des principaux axes routiers (D988 et N88), dans une zone allant de la gare au sud de la commune de Rodez, ainsi que dans un quartier situé entre les routes nationales N140 et N88. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et aux ayants droit du régime général est égale à 9 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



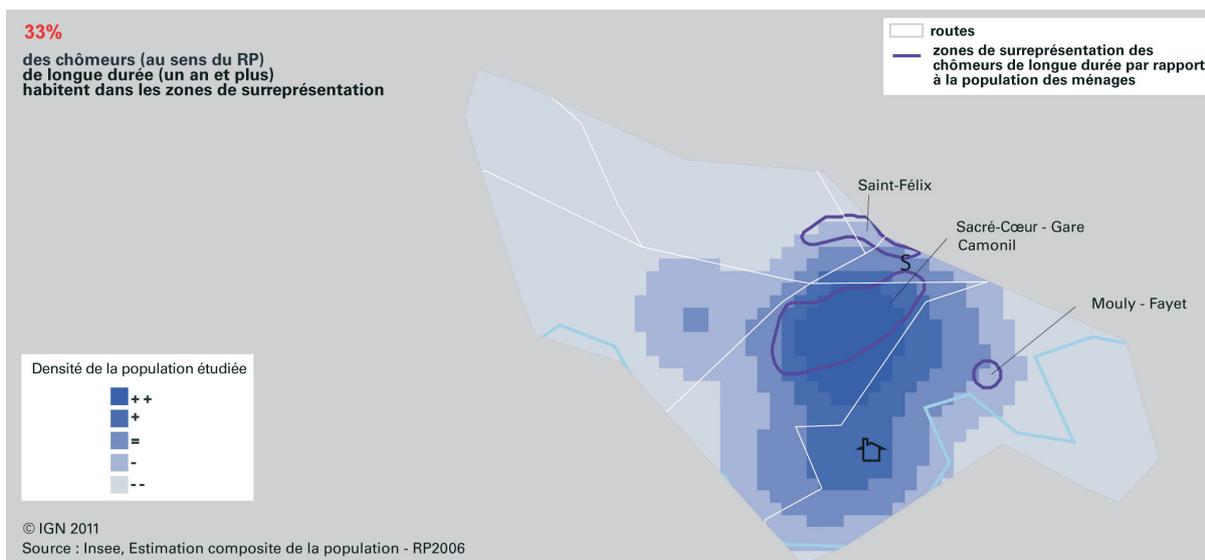
En 2009, près de 3 560 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le territoire de la commune de Rodez. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à l'ensemble des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 35 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



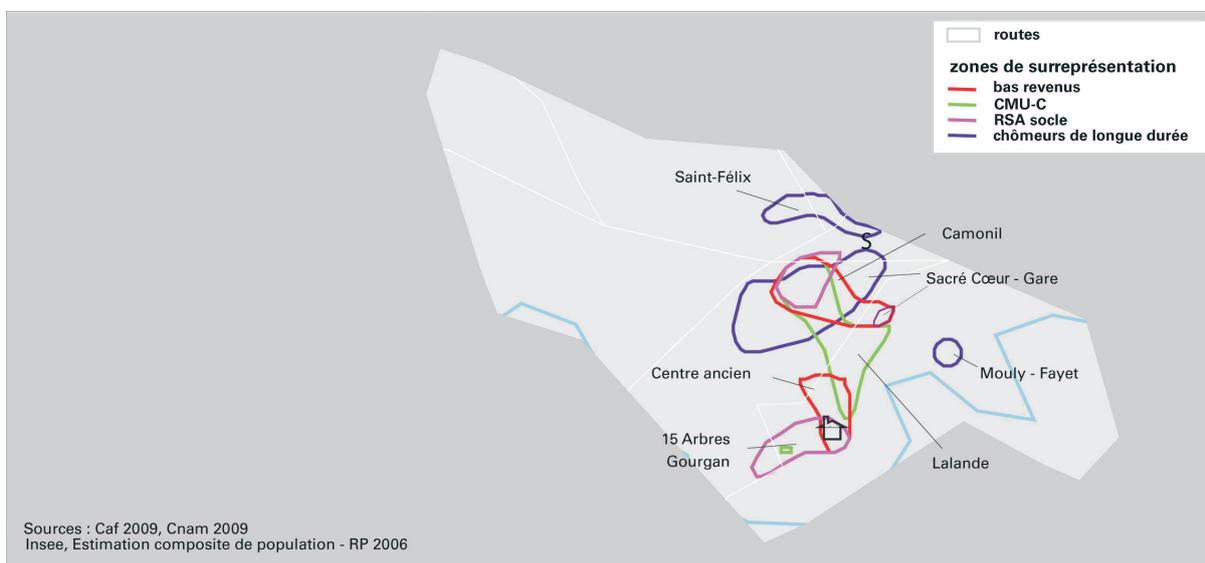
En 2009, près de 820 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le territoire de la commune de Rodez. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 8 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, plus de 330 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur le territoire de la commune de Rodez. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à l'ensemble des ménages est de 1,5 % en moyenne sur la commune de Rodez. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

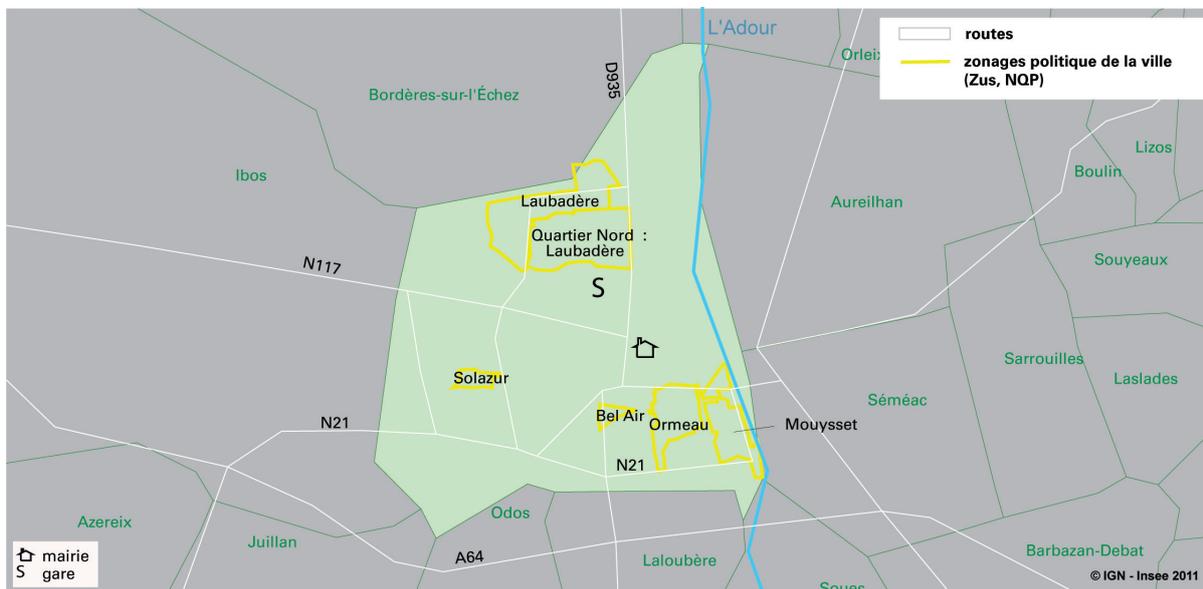
## 6- Synthèse des surreprésentations



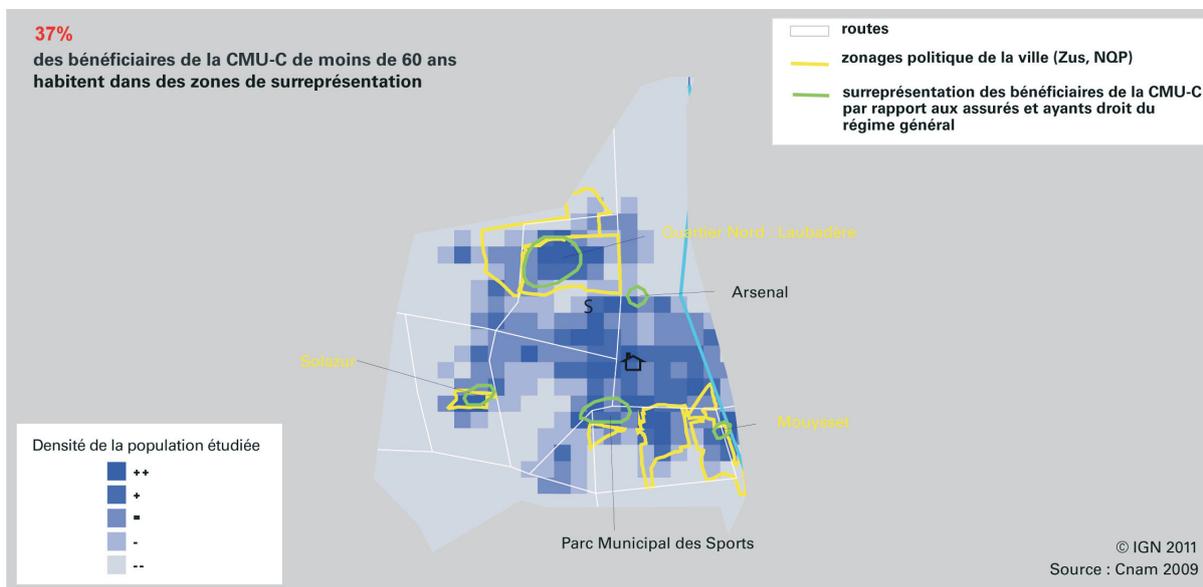
Sur la commune de Rodez, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans le quartier de Camonil. Le centre ancien et le quartier du sacré cœur regroupent trois formes de précarité : bas revenus, RSA socle et CMU-C pour le premier et bas revenus, RSA socle et chômage de longue durée pour le second. Les autres quartiers identifiés cumulent au maximum deux formes de précarité.

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Tarbes est la préfecture du département des Hautes-Pyrénées. Elle compte près de 43 700 habitants en 2009.

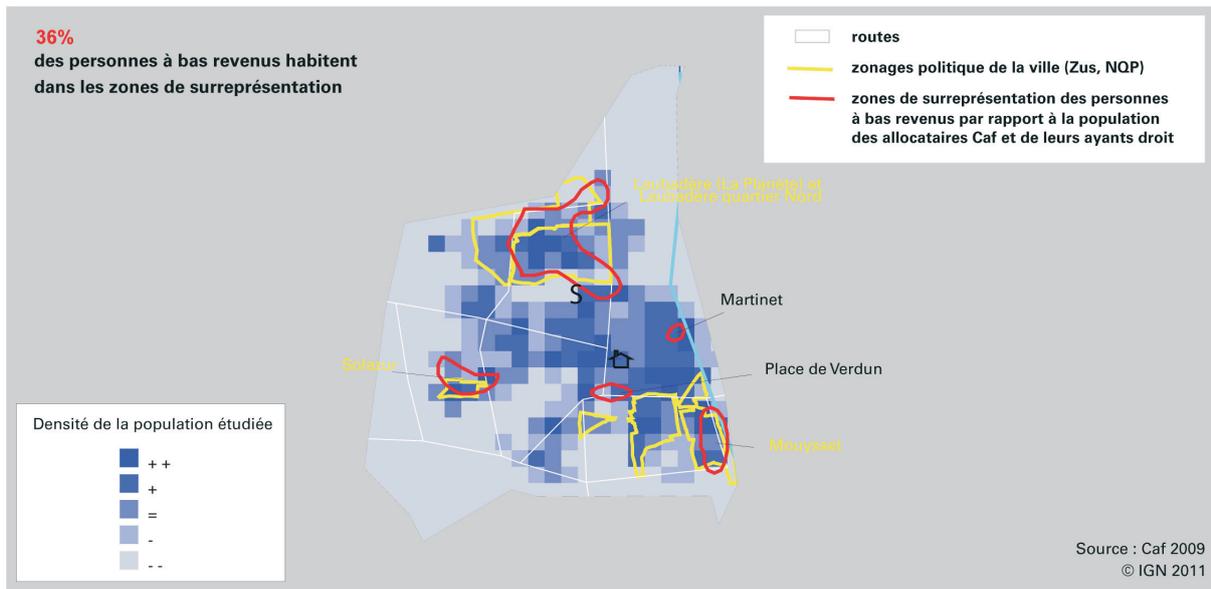


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



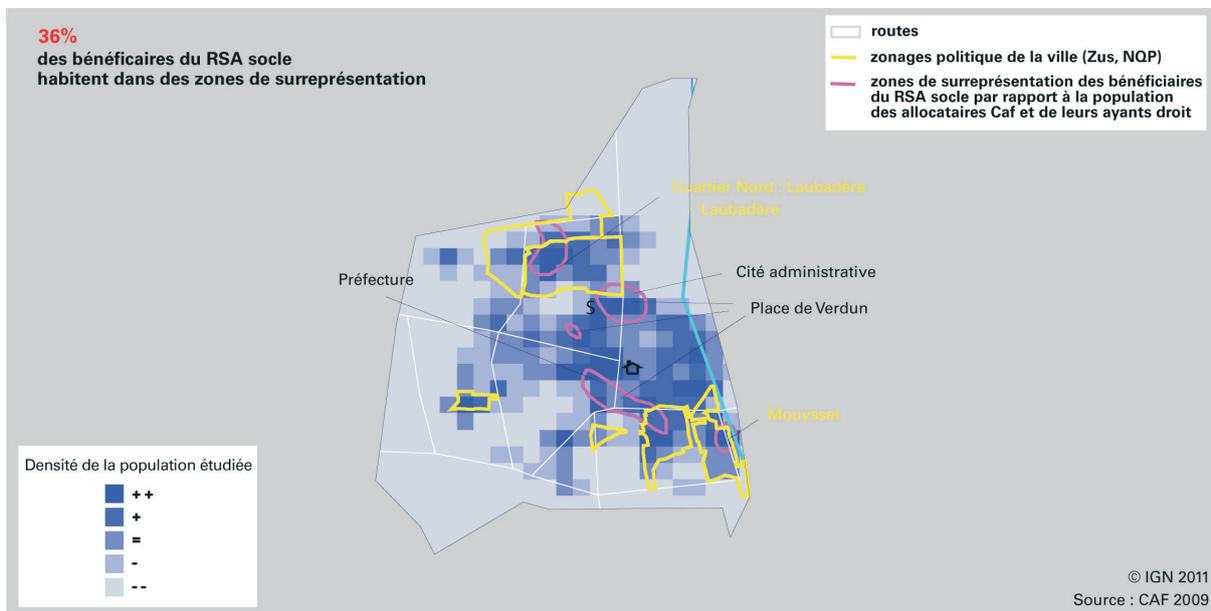
En 2009, plus de 4 100 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 17 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



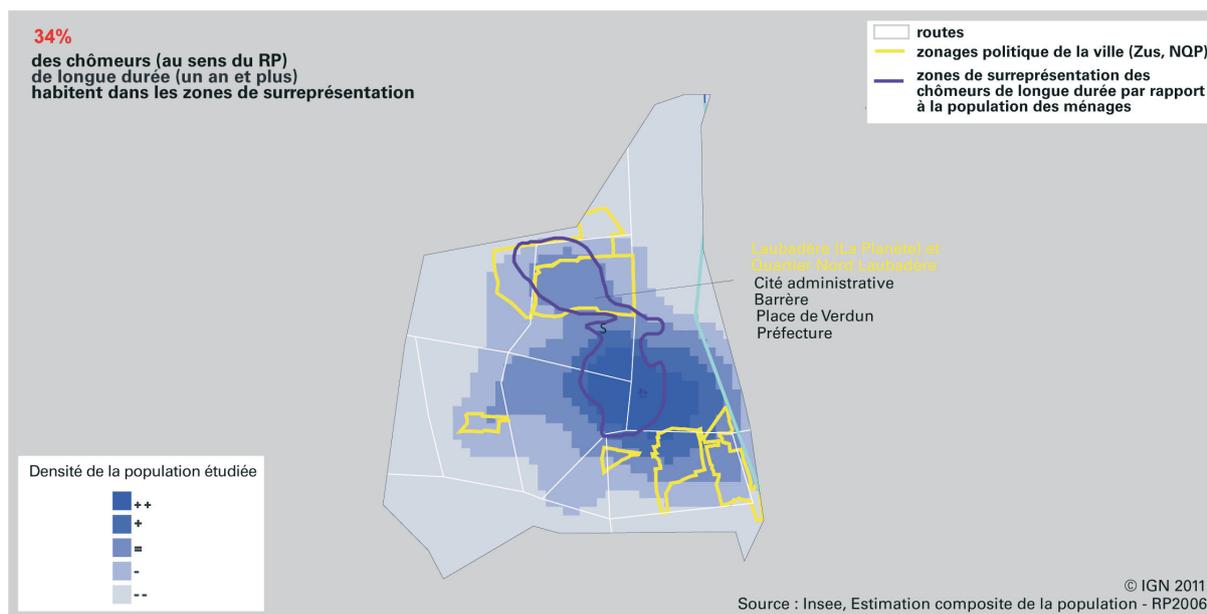
En 2009, 9 700 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 47 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



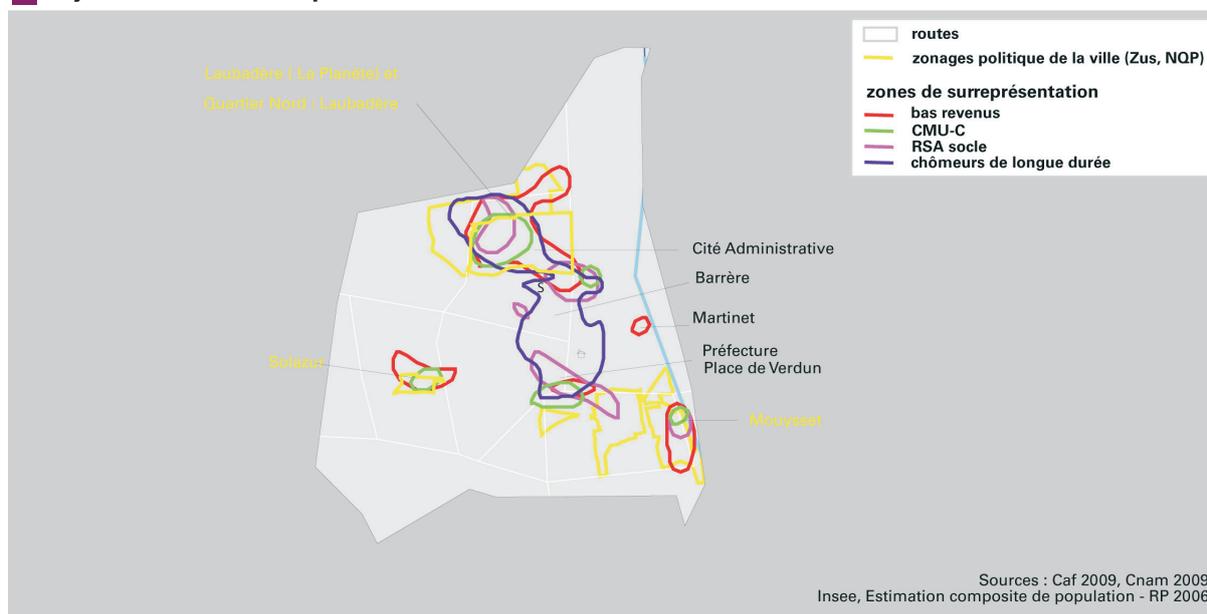
En 2009, 3 900 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 17 % en moyenne sur l’ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu Minimum d’Insertion (RMI) et de l’Allocation de Parent Isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 1 500 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

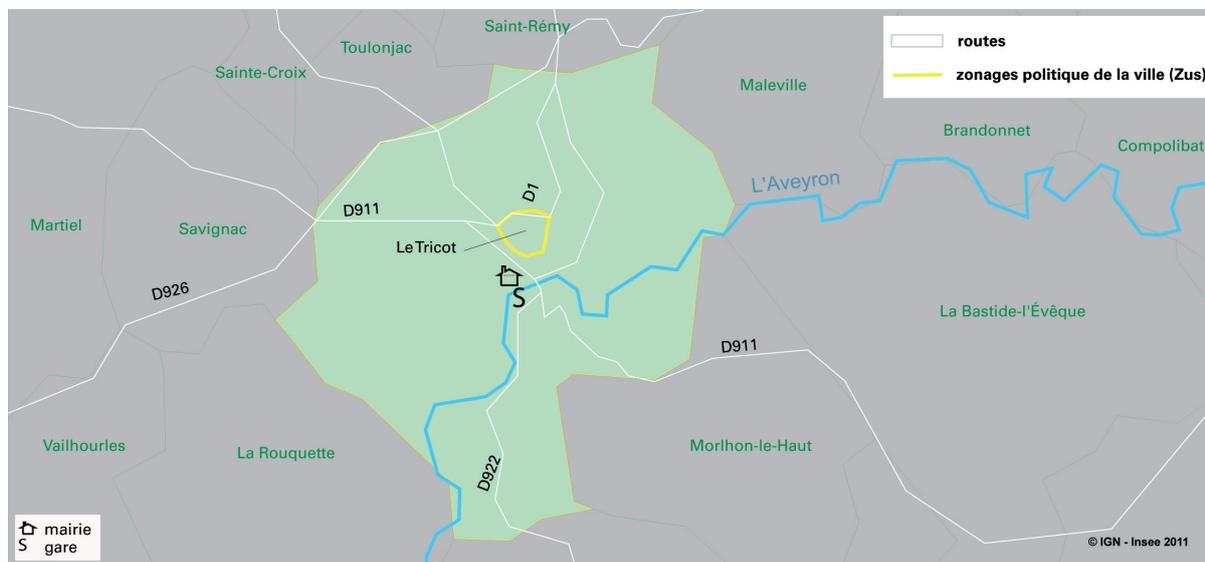
## 6 - Synthèse des surreprésentations



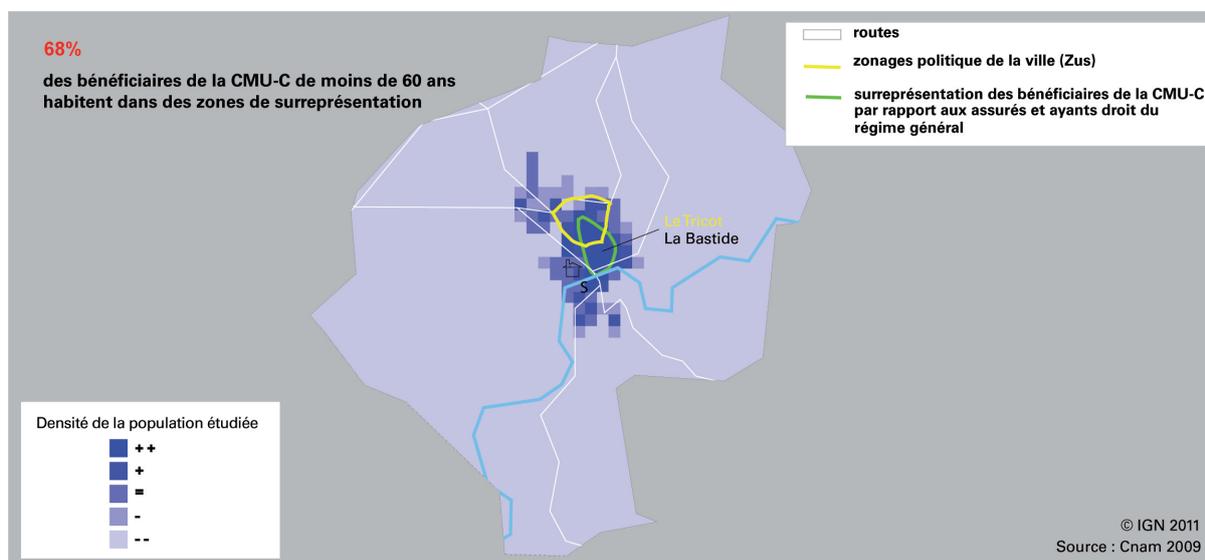
Sur la commune de Tarbes, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Laubadère, intégré dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), la zone urbaine sensible (ZUS) du quartier Nord - Labaudère, et dans le quartier la Planète. Dans les quartiers Mouysset (en CUCS) et Place de Verdun, ce sont trois formes de précarité qui se cumulent : précarité financière pour les deux à laquelle se rajoute l'accès aux soins pour le premier et les difficultés d'insertion professionnelle pour le second.

## 1 - Champ de l'observation

La commune de Villefranche-de-Rouergue est l'une des sous-préfectures du département de l'Aveyron. Elle compte 12 200 habitants en 2009.

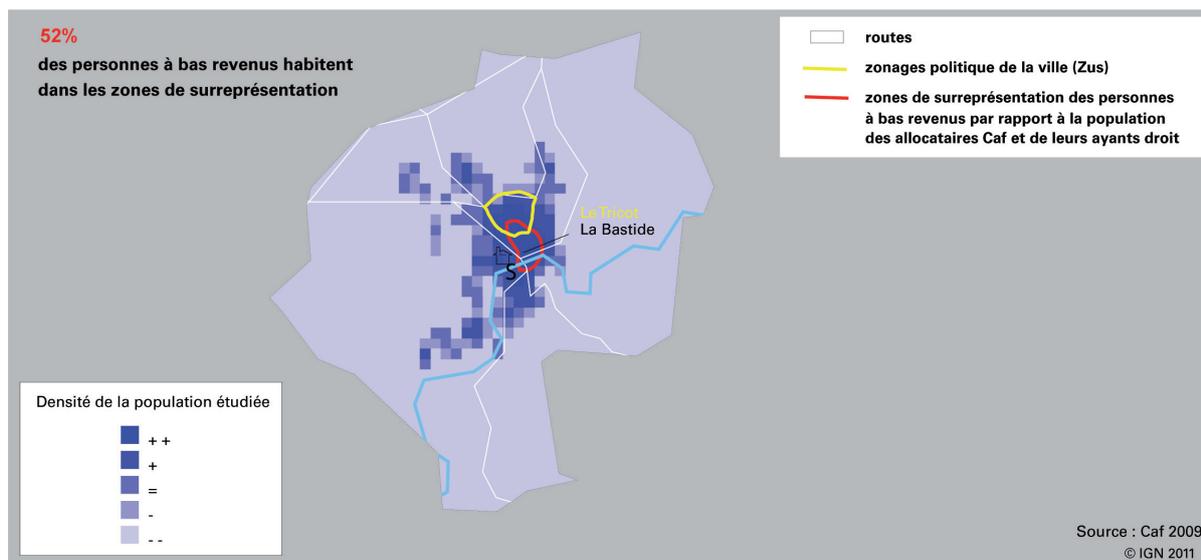


## 2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



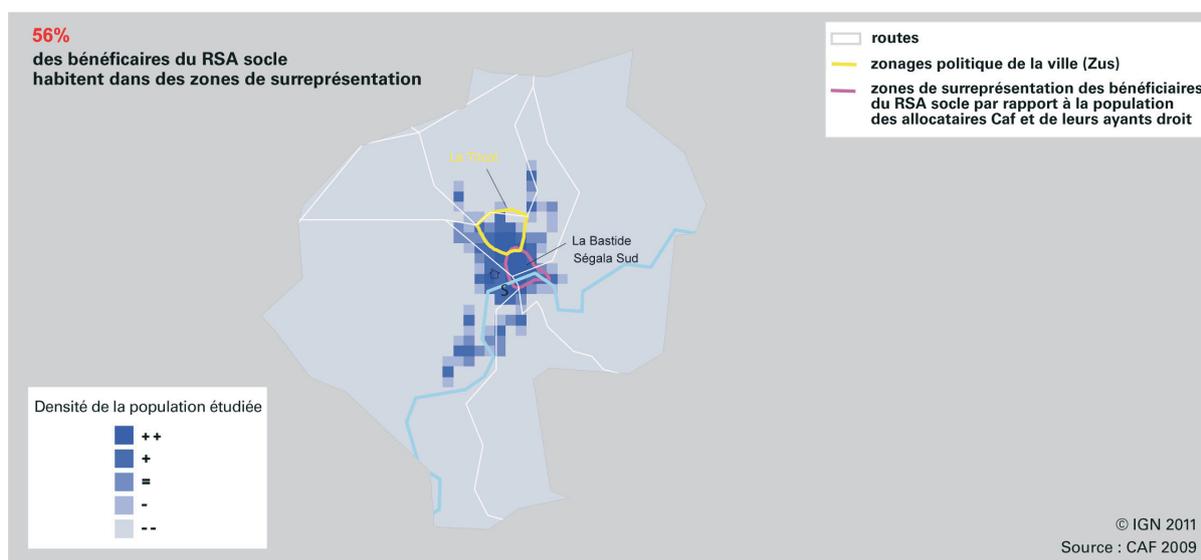
En 2009, près de 820 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se situent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 12 % en moyenne dans la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

### 3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



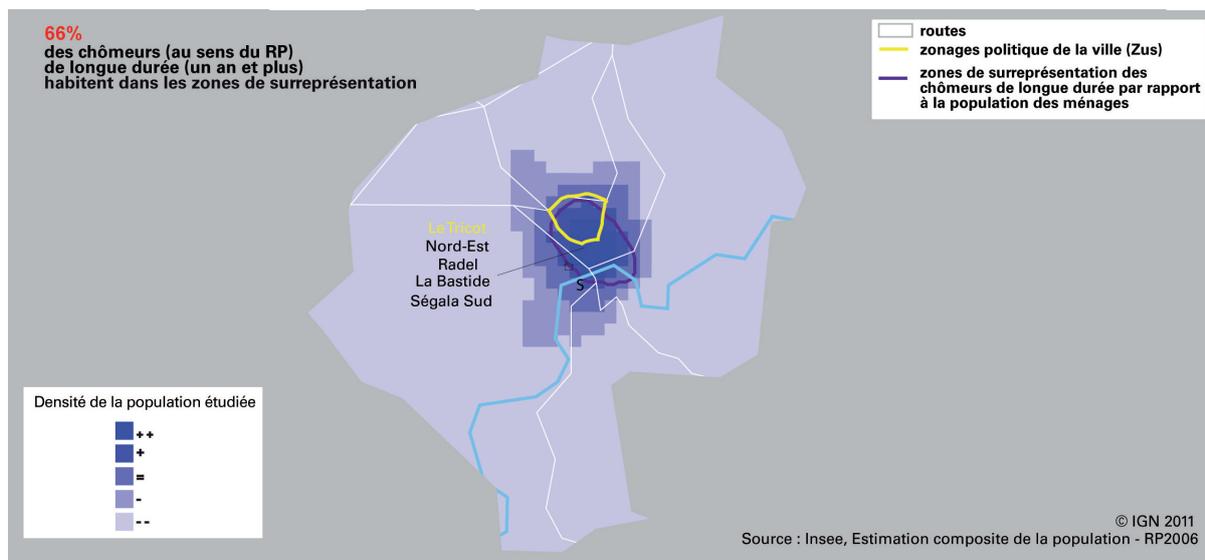
En 2009, près de 3 600 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se situent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 41 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

### 4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



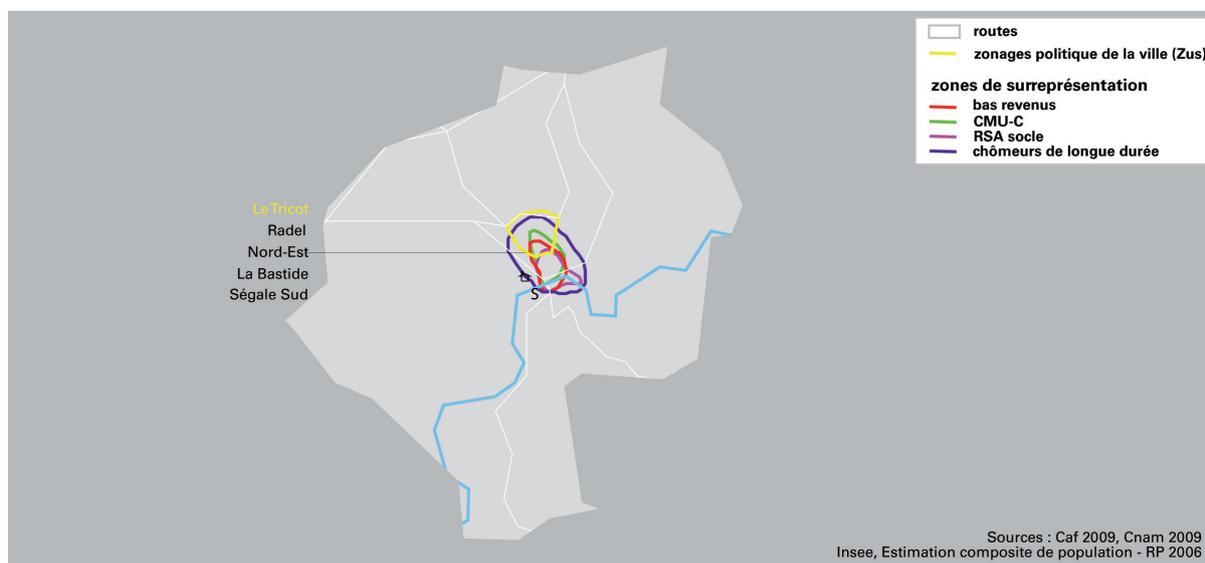
En 2009, près de 620 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit vivent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est de 14 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d’insertion (RMI) et de l’Allocation de parent isolé (API).

## 5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, plus de 260 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population vivent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

## 6- Synthèse des surreprésentations



Sur la commune de Villefranche-de-Rouergue, la zone urbaine sensible du Tricot cumule trois formes de précarité (CMU-C, bas revenus et RSA socle), alors que le quartier de La Bastide en cumule quatre, avec le chômage de longue durée. Dans le quartier du Ségala Sud, les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RSA socle sont en surreprésentation. Seul le chômage de longue durée est surreprésenté dans les quartiers de Radel et du Nord-Est.